

**AUTRES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES  
ET COMPTABLES DE**



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**

**VISANT LES ACTIONS DE**



**INITIEE PAR THERMO TECHNOLOGIES**

**PRESENTEE PAR**



Le présent document relatif aux autres informations de THERMO TECHNOLOGIES a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») le 15 novembre 2017, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF N°2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de THERMO TECHNOLOGIES.

Le présent document complète la note d'information de THERMO TECHNOLOGIES relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par THERMO TECHNOLOGIES sur les actions de Thermocompact, visée par l'AMF le 14 novembre 2017, sous le numéro 17-589, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Thermocompact ([www.thermocompact.com](http://www.thermocompact.com)), et peuvent être obtenus sans frais auprès de

Kepler Cheuvreux, 112 avenue Kléber 75116 Paris, France

Un communiqué a été diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

|                                                                                                                                            |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Rappel introductif .....</b>                                                                                                            | <b>3</b> |
| <b>1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF .....</b>                                           | <b>4</b> |
| 1.1. Renseignements concernant THERMO TECHNOLOGIES.....                                                                                    | 4        |
| 1.1.1. Forme juridique et immatriculation au registre du commerce et des sociétés .....                                                    | 4        |
| 1.1.2. Dénomination sociale (article 2 des statuts) .....                                                                                  | 4        |
| 1.1.3. Objet social (article 3 des statuts) .....                                                                                          | 4        |
| 1.1.4. Siège social (article 4 des statuts) .....                                                                                          | 4        |
| 1.1.5. Durée (article 5 des statuts) .....                                                                                                 | 5        |
| 1.1.6. Droits de vote (article 9.2.4 des statuts) .....                                                                                    | 5        |
| 1.1.7. Exercice social (article 16 des statuts) .....                                                                                      | 5        |
| 1.1.8. Transmission des actions (article 10 des statuts) .....                                                                             | 5        |
| 1.2. Informations relatives au capital social de THERMO TECHNOLOGIES .....                                                                 | 8        |
| 1.2.1. Capital social (article 7 des statuts) .....                                                                                        | 8        |
| 1.2.2. Structure et répartition du capital de THERMO TECHNOLOGIES .....                                                                    | 8        |
| 1.2.2.1. Répartition du capital et des droits de vote.....                                                                                 | 8        |
| 1.2.2.2. Capital potentiel.....                                                                                                            | 8        |
| 1.3. Administration, direction générale et contrôle de l'initiateur .....                                                                  | 8        |
| 1.3.1. Dispositions statutaires .....                                                                                                      | 8        |
| 1.3.1.1. Président de la société – Directeurs Généraux – Représentation de la Société (article 11 des statuts).....                        | 8        |
| 1.3.1.2. Missions - Rémunération - Durée des fonctions du Président de la Société et des Directeurs Généraux (article 12 des statuts)..... | 9        |
| 1.3.1.3. Comité de Surveillance (article 13 des statuts) .....                                                                             | 10       |
| 1.3.2. Composition des organes sociaux.....                                                                                                | 13       |
| 1.3.3. Commissaire aux comptes .....                                                                                                       | 14       |
| 1.4. Description des activités de l'Initiateur et de son groupe .....                                                                      | 15       |
| 1.4.1. Activités principales .....                                                                                                         | 15       |
| 1.4.1.1. Activités de THERMO TECHNOLOGIES .....                                                                                            | 15       |
| 1.4.1.2. Présentation de la société Edify .....                                                                                            | 16       |
| 1.5. Patrimoine – Situation Financière – Résultats.....                                                                                    | 19       |
| 1.5.1. Comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016.....                                                           | 19       |
| 1.5.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 .....               | 19       |
| 2. Financement de l'opération .....                                                                                                        | 19       |
| 2.1. Frais liés à l'Offre .....                                                                                                            | 19       |
| 2.2. Financement de l'Offre .....                                                                                                          | 19       |
| 3. Autres informations importantes.....                                                                                                    | 19       |
| 4. Calendrier de communication financière indicative .....                                                                                 | 19       |
| 5. Attestation de la personne responsable de l'information relative à THERMO TECHNOLOGIES .....                                            | 20       |

## Rappel introductif

Le présent document est établi par la société THERMO TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital de 18 085 741 euros, dont le siège social est sis à Metz-Tessy, 181 route des Sarves, 74330 Epagny Metz Tessy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 789 732 575, représentée par son Président, la société Montjoie Conseil, elle-même, représentée par Gilles Mollard (« **THERMO TECHNOLOGIES** » ou l'« **Initiateur** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée auprès de l'AMF le 2 octobre 2017 par Kepler Cheuvreux, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, agissant pour le compte de THERMO TECHNOLOGIES, aux termes de laquelle cette dernière s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Thermocompact, société anonyme au capital de 5 142 852,39 euros, dont le siège social est situé ZI Les Iles, 74370 Metz-Tessy, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 403 038 037 et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext sous le code ISIN FR0004037182 (« **Thermocompact** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions Thermocompact au prix unitaire de 45,20 euros (l'« **Offre** »).

THERMO TECHNOLOGIES détenait, à la date du dépôt de l'Offre, 1 305 587 actions représentant 2 574 010 droits de vote Thermocompact, soit 84,5 % du capital et 91,5 % des droits de vote de la Société. Suite à l'acquisition de 9 351 actions Thermocompact, intervenue le 11 octobre 2017, la Société THERMO TECHNOLOGIES détient à ce jour 1 314 938 actions représentant 2 583 361 droits de vote Thermocompact, soit 85,1 % du capital et 91,8 % des droits de vote de la Société.

L'Offre visait initialement l'ensemble des actions Thermocompact en circulation et non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du dépôt de l'Offre, comprenant la totalité des actions émises par la Société non détenues par l'Initiateur soit 239 268 actions ordinaires. Compte tenu de l'acquisition de 9 351 actions Thermocompact par Thermo Technologies intervenue postérieurement au dépôt de l'Offre, elle vise désormais 229 917 actions Thermocompact.

L'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement en hausse, de manière indirecte, des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50%, 2/3 du capital et des droits de vote ainsi que du seuil de 90% des droits de vote de Thermocompact, résultant de l'acquisition par Edify de la totalité du capital de THERMO TECHNOLOGIES, laquelle détenait, au moment dudit franchissement de seuils, 84,5% du capital et 91,5 % des droits de vote de la Société Thermocompact.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée et sera déposée en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF.

Dans le cas où, à la clôture de la présente offre publique, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre publique ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Thermocompact, THERMO TECHNOLOGIES envisage de procéder, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre publique, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, à une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions non apportées à l'offre publique moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre, soit 45,20 euros par action Thermocompact.

Kepler Cheuvreux, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé le projet d'Offre (dont le projet de note d'information) auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 2 octobre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Kepler Cheuvreux garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

## **1. Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF**

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de THERMO TECHNOLOGIES, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, figurent dans les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent (Annexe 1), dans les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent (Annexe 2), et le rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice 2016 ainsi que celui portant sur les comptes consolidés (Annexe 3), annexés au présent document, et pouvant être obtenus sans frais auprès de Kepler Cheuvreux, à l'adresse suivante : 112 avenue Kléber 75116 Paris, France.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes figurant dans le présent document.

### **1.1. Renseignements concernant THERMO TECHNOLOGIES**

#### **1.1.1. Forme juridique et immatriculation au registre du commerce et des sociétés**

THERMO TECHNOLOGIES est une société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 789 732 575.

#### **1.1.2. Dénomination sociale (article 2 des statuts)**

La dénomination sociale est THERMO TECHNOLOGIES.

#### **1.1.3. Objet social (article 3 des statuts)**

THERMO TECHNOLOGIES a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères ;
- La direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ses filiales et participations, et d'une manière générale, toutes prestations de services, en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs de ses filiales et des sociétés et entreprises liées ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, la recherche, la mise au point de moyens de gestion et l'assistance aux filiales et entreprises liées ;
- Le financement par voie de prêts, de cautionnement, d'aval, d'avances, ou par tous autres moyens de ses filiales et des sociétés et entreprises liées ;
- La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

#### **1.1.4. Siège social (article 4 des statuts)**

Le siège social de THERMO TECHNOLOGIES est fixé à :

Metz-Tessy - ZI des Iles - 181 Route des Sarves  
CS 70021- 74371 Pringy Cedex.

#### **1.1.5.Durée (article 5 des statuts)**

La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 30 novembre 2111, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### **1.1.6.Droits de vote (article 9.2.4 des statuts)**

Chaque action donne droit à un droit de vote.

Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire à l'assemblée des Associés, à l'exception des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de la société et à la distribution de dividendes pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter aux assemblées par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique justifiant d'une habilitation spéciale. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

#### **1.1.7.Exercice social (article 16 des statuts)**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **1.1.8.Transmission des actions (article 10 des statuts)**

10.1 Les actions ne sont négociables qu'après immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ; en cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

10.2 Le transfert des actions s'opère, sous réserve de ce qui est stipulé ci-après, conformément aux dispositions des articles L. 228-1 et R. 228-10 du Code de commerce, par l'inscription de la transmission des actions en cause dans les livres de la société sur le compte du cessionnaire (le « **Registre des Mouvements de Titres** »).

##### **10.3 Agrément**

Pour l'application du présent article les termes suivants auront le sens défini ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

- Le terme « cession » s'entend de toute mutation et/ou transmission d'actions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, ayant pour effet de transférer la pleine propriété, l'usufruit ou la nue-propriété d'actions, et, notamment, la vente, de gré à gré ou en vertu d'une décision de justice, l'apport en société, l'échange notamment par voie de fusion ou de scission, la cession de droits d'attribution ou de droit de souscription à une augmentation de capital ou la renonciation à un droit de souscription, le nantissement, le prêt de consommation, la licitation, le partage, la donation, la succession, la dissolution de communauté entre époux.
- Le terme « cédant » s'entend de l'associé auteur du projet de cession ou, en cas de succession ou d'adjudication des bénéficiaires de la cession.

Toutes les notifications effectuées en application du présent article devront être faites par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen de communication à condition qu'il en soit accusé réception.

Les délais ci-après mentionnés seront décomptés à partir du jour de la première présentation des notifications auxquelles il doit être répondu.

##### **10.3.1 Champ d'application**

Les cessions d'actions consenties par l'associé unique ou entre associés, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers non associés en ce compris les conjoints, ascendants, descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément préalable de la société donné par décision collective des associés, le cédant prenant part au vote.

Les dispositions du présent article 10.3 s'appliquent aux actions ou démembrements d'actions ainsi qu'à tout titre représentatif d'une quotité du capital social de la société ou donnant droit, immédiatement ou à terme, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de quelque façon que ce soit, à l'attribution d'un titre représentatif d'une quotité du capital social ou de droit de vote de la société ainsi que tout bon, droit ou option de souscription ou d'attribution d'actions et plus généralement toute valeur mobilière visée au chapitre VIII du Titre II du Livre II du Code de commerce.

#### 10.3.2 Procédure

Le cédant doit notifier son projet de cession (ou, en cas de décès, l'ouverture de la succession) au Président de la société en indiquant :

- L'identité du bénéficiaire :
  - o S'il s'agit d'une personne physique : ses nom, prénom, adresse, activité professionnelle ainsi que l'identité des sociétés dans lesquelles il exerce un mandat social,
  - o S'il s'agit d'une personne morale : sa dénomination, sa forme, son capital, son siège, son numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, la composition de ses organes de direction et l'identité de ses associés qui en détiennent le contrôle ultime ;
- Le nombre des actions dont la cession est envisagée ;
- Le prix offert ou la valeur retenue ;
- Les conditions de la cession.

Dans le cas où l'un des éléments du projet de cession serait modifié, une nouvelle procédure de notification devrait avoir lieu.

Dans les trois mois qui suivent cette notification, le Président est tenu de notifier au cédant si la cession projetée est acceptée ou refusée. A défaut de réponse dans ce délai de trois mois, l'agrément est réputé acquis.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

En cas d'agrément, le cédant peut librement procéder à la cession projetée dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la notification de la décision d'agrément ou de son obtention tacite. Passé ce délai, la cession projetée ne pourra être réalisée qu'après renouvellement de la procédure susvisée, même si les conditions de la cession projetée sont identiques ou similaires à celles du projet de cession qui a déjà fait l'objet de cette procédure.

Toutefois, l'absence de notification préalable d'un projet de cession sera sans conséquence dès lors que ce projet a donné lieu à une décision collective d'agrément adoptée conformément aux conditions et modalités stipulées à l'article 14 des statuts.

#### 10.3.3 Refus d'agrément

##### (a) Rachat des actions

En cas de refus d'agrément, le cédant doit indiquer, par notification adressée au Président de la société, dans un délai de dix jours à compter de la notification du refus, s'il renonce à son projet.

A défaut de cette renonciation expresse, la société est tenue de faire acquérir les actions faisant l'objet du projet de cession, soit pas des associés ou par des tiers, soit, avec le consentement du cédant, par elle-même, étant précisé que, dans ce cas, elle devra céder ces actions dans un délai de six mois ou les annuler.

A cet effet, le Président notifiera au cédant, dans un délai de trois mois suivant la notification du refus d'agrément, l'identité du ou des cessionnaires ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions acquises par chacun d'eux. A défaut de notification dans ce délai, l'agrément sera réputé donné et le cédant pourra réaliser la cession initialement projetée dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de

l'expiration de ce dernier délai de notification. Passé ce délai de quarante-cinq (45) jours, la cession projetée ne pourra être réalisée qu'après renouvellement de la procédure susvisée.

(b) Prix des actions

Le prix de rachat des actions de l'associé cédant par le cessionnaire désigné, sera fixé d'un commun accord entre eux.

En cas de désaccord, le prix sera déterminé dans les conditions prévues par l'article 1843-4 du Code Civil. L'expert devra rendre son rapport dans les soixante jours à compter de sa nomination à moins que les parties ne se mettent d'accord sur une prorogation de ce délai.

L'expert statuera souverainement et sa décision s'imposera aux parties. Toutefois, si le prix fixé par l'expert est inférieur de plus de 10 % au prix proposé par le cessionnaire, le cédant pourra renoncer à son projet de cession en notifiant sa décision à la société dans les dix jours suivant la date à laquelle le rapport de l'expert lui aura été remis.

Les frais d'expertise seront supportés par le cédant si le prix fixé par l'expert est inférieur au prix proposé au cédant par le cessionnaire et par ce dernier dans le cas contraire.

(c) Régularisation de la cession

Le rachat devra être régularisé dans le délai d'un mois suivant la fixation du prix, par la signature des ordres de mouvements correspondants et le paiement du prix de cession, lequel sera comptant sauf accord contraire du cédant et du cessionnaire.

Si la cession n'est pas réalisée à l'expiration de ce délai d'un mois, le cédant pourra réaliser la cession initialement projetée dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de l'expiration du délai susvisé de un mois. Passé ce délai de quarante-cinq (45) jours, la cession projetée ne pourra être réalisée qu'après renouvellement de la procédure susvisée.

10.4 La transmission des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement établi sur un formulaire fourni ou agréé par le Teneur des Comptes Titres et signé par le cédant ou son mandataire.

La détention et la tenue du Registre des Mouvements de Titres et des comptes d'actionnaires peuvent être confiées (par la Société) à un tiers (le « Teneur des Comptes Titres »), lequel aura alors pour mission, au nom et pour le compte de la Société, de :

(i) conserver et d'assurer la mise à jour de ces documents ;

(ii) recevoir, et être le seul habilité à recevoir, les ordres de mouvement émanant des actionnaires ou de porteurs de toutes valeurs mobilières émises par la Société, de quelque nature qu'elles soient ;

(iii) enregistrer, dans le Registre des Mouvements de Titres et dans les comptes individuels ouverts au nom des actionnaires, les ordres de mouvements qui lui auront été notifiés, après s'être assuré de leur conformité aux stipulations des Statuts et du Pacte et, a contrario, s'interdire d'inscrire tout mouvement qui ne serait pas conforme auxdites stipulations.

La nomination ou la révocation du Teneur des Comptes Titres, ou encore la modification de sa mission ou des stipulations du présent article constituent des décisions relevant de la compétence de la collectivité des Associés.

Le Teneur des Comptes Titres est désigné pour une durée de 10 ans, renouvelable par périodes successives de un an, à défaut de délibération contraire avant le terme de sa mission.

Dans l'hypothèse de révocation du Teneur des Comptes Titres dans les conditions et selon les modalités ci-dessus visées, et à défaut pour la collectivité des Associés de pourvoir à son remplacement, la Société sera considérée de plein droit comme Teneur des Comptes Titres.

Sans préjudice des stipulations ci-dessous, le Teneur des Comptes Titres est tenu de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard, dans les huit jours qui suivent celle-ci.

## **1.2. Informations relatives au capital social de THERMO TECHNOLOGIES**

### **1.2.1.Capital social (article 7 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de dix-huit millions quatre-vingt-cinq mille et sept cent quarante-et-un euros (18 085 741 €).

Il est divisé en dix-huit millions quatre-vingt-cinq mille et sept cent quarante-et-une (18 085 741) actions ordinaires de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

### **1.2.2.Structure et répartition du capital de THERMO TECHNOLOGIES**

#### **1.2.2.1. Répartition du capital et des droits de vote**

Depuis le 22 septembre 2017, le capital et les droits de vote de THERMO TECHNOLOGIES sont détenus à 100 % par la société EDIFY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 4.860.000 euros ayant son siège : 6 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, identifiée sous le numéro Luxembourg B 190 500 (« **Edify** »).

Edify est une holding industrielle cotée sur le marché Euro-MTF de la bourse de Luxembourg qui détient des participations majoritaires et minoritaires dans des ETI et PME. Elle entend accompagner le groupe Thermocompact dans sa stratégie de développement, illustrée, en début d'année, par l'acquisition du spécialiste français du traitement thermique sous vide des outillages et des pièces industriels, TSDM.

Il est précisé que Messieurs Gilles Mollard, Bernard Mollard et Jean-Claude Cornier réinvestiront dans THERMO TECHNOLOGIES directement ou indirectement à hauteur d'une participation de l'ordre de 10 %, au plus tard dans les trois mois suivant la cession, à un prix déterminé sur la même base de valorisation.

#### **1.2.2.2. Capital potentiel**

Préalablement à l'acquisition de la totalité du capital et des droits de vote de THERMO TECHNOLOGIES par Edify, 1 270 080 bons de souscriptions d'actions ordinaires étaient en circulation, lesquels ont été exercés par leur titulaire immédiatement après ladite opération, leur permettant de souscrire à une action nouvelle de THERMO TECHNOLOGIES pour chaque bon, soit un total de 1 270 080 actions nouvelles THERMO TECHNOLOGIES.

Il n'existe donc, à la date d'établissement du présent document, aucun capital potentiel.

## **1.3. Administration, direction générale et contrôle de l'initiateur**

### **1.3.1.Dispositions statutaires**

#### **1.3.1.1. Président de la société – Directeurs Généraux – Représentation de la Société (article 11 des statuts)**

La Société est administrée et dirigée par un Président et, le cas échéant des Directeurs Généraux, sous le contrôle d'un comité de surveillance (le « Comité de Surveillance »).

#### **11.1 Désignation du président de la Société – Directeurs Généraux**

##### **(a) Président de la Société**

Le Comité de Surveillance confère à une personne, physique ou morale, Associé ou non, la qualité de président de la Société au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce (le « **Président** »).

##### **(b) Directeurs Généraux**

Un ou plusieurs directeurs généraux (les « **Directeurs Généraux** »), personne physique ou morale, Associé ou non, peuvent être désignés par le Comité de Surveillance, pour assister le Président de la Société dans sa mission.

## **11.2 Pouvoirs de représentation**

### **(a) Pouvoirs de représentation du Président de la Société**

La Société est représentée à l'égard des tiers par le Président au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce. Le Président de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent expressément aux Associés et au Comité de Surveillance.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Les stipulations des Statuts limitant les pouvoirs du Président de la Société sont inopposables aux tiers.

### **(b) Pouvoirs de représentation des Directeurs Généraux**

Les Directeurs Généraux disposent des mêmes pouvoirs que le Président de la Société pour représenter et engager la Société vis-à-vis des tiers, dans les conditions prévues à l'article 11.2 (a) ci-dessus.

### **(c) Délégation**

Le Président de la Société ou tout Directeur Général peut déléguer à toute personne, employée de la Société ou non (les Directeurs Généraux Délégués), le pouvoir de direction ou d'administration de la Société, y inclus le pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers, la délégation de ses pouvoirs de façon partielle et occasionnelle à tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront pour un ou plusieurs objets déterminés sous réserve, le cas échéant, de l'autorisation préalable du Comité de surveillance pour les décisions visées à l'article 13.2 des statuts.

## **1.3.1.2. Missions - Rémunération - Durée des fonctions du Président de la Société et des Directeurs Généraux (article 12 des statuts)**

### **12.1 Missions et pouvoirs du Président de la Société et des Directeurs Généraux**

Le Président de la Société et, le cas échéant, les Directeurs Généraux assurent la direction et l'administration de la Société. Le Président de la Société et, le cas échéant, les Directeurs Généraux exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les Statuts au Comité de Surveillance et aux Associés.

Le Président de la Société prépare et arrête notamment les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les autres documents mentionnés à l'article L.232-1 du Code de commerce et, le cas échéant, les comptes consolidés. Le Président de la Société doit mettre ces documents à la disposition du commissaire aux comptes dans les conditions prévues par la loi et les soumettre à l'approbation des Associés dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice.

### **12.2 Durée et cessation des fonctions du Président de la Société et des Directeurs Généraux**

La durée des fonctions de Président de la Société et de Directeurs Généraux est fixée par décision du Comité de Surveillance. Leur mandat expire à l'issue de la décision collective des Associés statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont toujours rééligibles.

Outre l'expiration du terme ci-dessus, les fonctions de Président de la Société et de Directeurs Généraux cessent par le décès, l'incapacité, la faillite personnelle ou l'interdiction de gérer, la démission ou la révocation de l'intéressé.

Le Président de la Société et les Directeurs Généraux peuvent être révoqués par décision du Comité de Surveillance aux conditions de quorum et de majorité requises dans les présents Statuts. La décision de révocation peut être prise sans préavis. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, sa révocation ne met pas fin à ce contrat. Le Président de la Société ou le Directeur Général dont la révocation ou le non renouvellement sera demandé disposera du droit de présenter son point de vue et ses explications au cours de la décision de l'organe social appelé à se prononcer sur sa révocation ou le non renouvellement de ses fonctions.

Le Président de la Société pourra librement démissionner de ses fonctions en notifiant sa décision aux membres du Comité de Surveillance au moins six (6) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si cette démission résulte d'une Incapacité ou Invalidité. Le Comité de Surveillance peut cependant dispenser le Président de ce préavis.

### **12.3 Rémunération**

Le Président de la Société et les Directeurs Généraux pourront percevoir une rémunération au titre de leurs fonctions, laquelle sera fixée par le Comité de Surveillance.

La rémunération du Président de la Société et de Directeurs Généraux ne peut être modifiée que par décision du Comité de Surveillance.

Les frais raisonnables qu'ils exposeront dans le cadre de leurs fonctions seront par ailleurs remboursés par la Société sur présentation de justificatifs appropriés.

#### **1.3.1.3. Comité de Surveillance (article 13 des statuts)**

### **13.1 Mission et pouvoirs du Comité de Surveillance**

En sus des autorisations préalables consenties par le Comité de Surveillance en application des dispositions de l'article 13.2 ci-après des Statuts, le Comité de surveillance (i) exerce un contrôle permanent de la gestion du Président de la Société et des Directeurs Généraux et (ii) nomme, révoque, renouvelle, remplace et fixe la rémunération du Président de la Société et des Directeurs Généraux. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il approuve notamment le budget de la Société et ses éventuelles révisions, présentés par le Président.

### **13.2 Actes soumis à l'autorisation préalable du Comité de Surveillance**

A titre de mesure interne, les décisions visées ci-dessous relatives à la Société ou l'une quelconque des sociétés que la Société contrôle, directement ou indirectement au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (le « **Groupe** ») ne pourront être prises par le Président de la Société ou les Directeurs Généraux qu'après avoir été préalablement autorisées par le Comité de Surveillance :

- i. Approbation du budget annuel ainsi que du programme d'investissement/de cession, du plan de financement associé et de toutes les charges ayant un caractère d'investissement au plus tard trente (30) jours avant le début de l'exercice social considéré ainsi que les révisions du budget annuel en cours d'année ;
- ii. Tous investissements ou cessions pour un montant annuel cumulé supérieur au montant le plus élevé entre 1 000 000 € et 20 % du budget, non prévus au budget ;
- iii. La conclusion ou la modification de tout emprunt d'un montant supérieur à 1 000 000 € ou résultant en un endettement financier net supérieur à trente pour cent (30 %) des capitaux propres de la Société, non prévu au budget ;

- iv. La cession, l'hypothèque ou l'octroi de servitudes quelconques ainsi que la réalisation de travaux sur les biens immobiliers dont la Société ou les filiales sont propriétaires ;
- v. L'octroi de toute caution, aval ou garantie au nom de la Société ou de l'une des filiales pour un montant supérieur à 1 000 000 €, non prévu au budget ;
- vi. La création ou la dissolution de filiales ou d'établissements ;
- vii. Toute modification substantielle relative à la structure ou à l'organisation du Groupe ;
- viii. Toute opération ayant une incidence sur le capital et/ou les droits de vote de la Société ou de l'une des filiales du Groupe ainsi que toute proposition de modification statutaire et/ou d'émission de valeurs mobilières ;
- ix. La cession, l'acquisition, l'aliénation ou le nantissement de titres de participations ou de fonds de commerce par l'une quelconque des filiales ;
- x. La prise de participation dans un groupement ou une personne morale quelconque ;
- xi. Toutes décisions nécessitant l'accord préalable écrit des banques prêteuses ainsi que toutes décisions, visées au(x) contrat(s) de prêt(s), susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée des concours bancaires ;
- xii. Le recrutement d'un cadre dont la rémunération annuelle excède 100.000 € bruts (fixe, variable et avantages en nature) ;
- xiii. La conclusion, la modification ou la résiliation des conventions visées à l'article 18.1 des statuts (conventions réglementées).

### **13.3 Droit d'information**

Il sera transmis par le Président de la Société au Comité de Surveillance tous les éléments lui permettant de remplir sa mission telle que définie aux 13.1 et 13.2 ci-dessus ainsi que tous les éléments ou informations prévus par les règles relatives aux sociétés anonymes.

### **13.4 Composition**

Le Comité de Surveillance est composé de deux (2) à sept (7) membres, élus par l'Assemblée Générale.

Les membres du Comité de Surveillance sont des personnes physiques ou morales, associées ou non de la Société.

Les personnes morales nommées au Comité de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Comité de Surveillance en son nom propre.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

### **13.5 Durée et cessation des fonctions de membres du Comité de Surveillance**

#### **(a) Durée et causes de cessation**

La durée des fonctions des membres du Comité de Surveillance est de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée des Associés ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre sortant est rééligible.

Outre l'expiration du terme mentionné ci-dessus, les fonctions de membre du Comité de Surveillance cessent par le décès, la faillite, la démission ou la révocation de l'intéressé.

Ils peuvent être révoqués *ad nutum* par l'entité les ayant nommés à tout moment et sans préavis. La révocation ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Les membres du Comité de Surveillance pourront librement démissionner de leurs fonctions en notifiant leur décision au Président du Comité de Surveillance au moins trois (3) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si cette démission résulte (i) d'une Incapacité ou (ii) d'une Invalidité.

(b) Désignation provisoire

En cas de cessation des fonctions d'un membre du Comité de Surveillance, pour une raison quelconque, celui-ci sera immédiatement remplacé par un membre désigné conformément à l'article 13.4 ci-dessus.

### **13.6 Présidence du Comité de Surveillance**

Le Comité de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

La durée du mandat du président du Comité de Surveillance correspond à celle de son mandat de membre du Comité de Surveillance. Le mandat de président est renouvelable sans limitation.

Le président du Comité de Surveillance est chargé de convoquer le Comité de Surveillance et d'en diriger les débats.

Il a également le pouvoir de réunir ou de consulter la collectivité des associés de la Société.

Le président du Comité de Surveillance peut librement démissionner de ses fonctions en notifiant sa décision au Président et aux membres du Comité de Surveillance au moins six (6) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si cette démission résulte (i) d'une Incapacité, (ii) d'une Invalidité ou (iii) d'une interdiction de gérer.

### **13.7 Rémunération**

Les Associés peuvent, par une décision ordinaire, allouer au Comité de Surveillance en rémunération de son activité une somme fixe annuelle que le Comité de Surveillance peut librement répartir entre ses membres. Les membres du Comité de Surveillance ont droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement strictement nécessaires à l'exercice de leurs fonctions sur justification.

### **13.8 Délibération du Comité de Surveillance - Procès-verbaux**

(a) Réunions – Convocations

Le Comité de Surveillance se réunira sur convocation de son président, du Président de la Société ou à l'initiative de l'un de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf (i) au cas où les membres du Comité de Surveillance y renoncent à l'unanimité ou sont tous présents ou représentés ou (ii) en cas d'urgence, le Comité de Surveillance ne pourra délibérer que s'il a été convoqué au moins cinq (5) jours à l'avance, moyennant communication d'un ordre du jour, étant entendu que cette convocation pourra se faire par tout moyen permettant de s'assurer de la réception et de la prise de connaissance effective de ladite convocation par son destinataire, notamment par voie de courrier électronique.

Le Comité de Surveillance peut également prendre toute décision unanime par acte sous seing privé signé par l'ensemble de ses membres.

Les décisions visées à l'article 13.2 peuvent également être autorisées par tout moyen écrit émanant de l'associé de la Société qui détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Le Président de la Société ainsi que les Directeurs Généraux assistent aux réunions du Comité de Surveillance, sans toutefois avoir de voix délibérative.

(b) Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Le Comité de Surveillance peut valablement délibérer sur des sujets qui ne figurent pas dans l'ordre du jour lorsque tous les membres sont présents à la délibération.

(c) Présidence des séances

Les séances du Comité de Surveillance sont présidées par le président du Comité de Surveillance ou, à défaut, par un membre du Comité de Surveillance choisi par ledit Comité au début de la séance.

(d) Quorum – Participation

La participation d'au moins la moitié des membres est requise pour que le Comité de Surveillance puisse valablement délibérer.

La participation d'un membre du Comité de Surveillance aux réunions du Comité de Surveillance résulte soit de sa présence effective, soit de sa participation par voie de visioconférence ou de conférence téléphonique, soit de sa représentation par tout autre membre du Comité de Surveillance auquel il a donné pouvoir (étant précisé dans ce cas que chaque membre du Comité de Surveillance ne peut recevoir qu'un seul pouvoir).

(e) Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Il est précisé qu'en cas de partage de voix, le Président du Comité de Surveillance disposera d'une voix prépondérante.

(f) Procès-verbaux – Registre

Il est établi une feuille de présence et un procès-verbal de toute délibération prise par le Comité de Surveillance. Le Comité de Surveillance peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres. Ces procès-verbaux doivent être établis et signés par le président du Comité de Surveillance et un membre ou, en cas d'empêchement du président du Comité de Surveillance par deux membres du Comité de Surveillance participants. Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre tenu au siège social.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président de la Société, par le président du Comité de Surveillance, par les Directeurs Généraux ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

### **13.9 Censeurs**

Un ou plusieurs censeurs peuvent également être nommés par décision du Comité de Surveillance pour une durée identique à celle des membres du Comité de Surveillance.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Comité de surveillance, dans les mêmes conditions que les membres du Comité de Surveillance, et assistent auxdites réunions, sans voix délibérative.

Dans le cadre des réunions susvisées, les censeurs reçoivent les mêmes informations que les membres du Comité de Surveillance.

Les censeurs seront des personnes physiques ou morales. La personne morale nommée censeur sera tenue de désigner un représentant permanent. Les censeurs pourront être révoqués, *ad nutum*, à tout moment, sans préavis et sans indemnité par décision du Comité de Surveillance.

### **1.3.2. Composition des organes sociaux**

Le Comité de Surveillance est composé de :

- M. Jean-François LOURS, Président et Membre du Comité de surveillance,
- M. Jean-Claude CORNIER, Membre du Comité de surveillance,

- M. Bernard MOLLARD, Membre du Comité de surveillance,
- M. Ludovic GUITTON, Membre du Comité de surveillance,
- M. Christian DUJARDIN, Membre du Comité de surveillance.

Le Président de la société la SARL Montjoie Conseil, représentée par M. Gilles Mollard, Gérant.

### **1.3.3.Commissaire aux comptes**

#### **Commissaires aux Comptes titulaires :**

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

**63 rue de Villiers**

**92200 Neuilly sur Seine**

Nommé dans les statuts constitutifs de la société en date du 26 novembre 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**MAZARS SA**

**P.A.E. Les Glaisins**

**13, avenue du Pré Félin, Annecy-le-Vieux**

**74 940 Annecy**

Nommé par décisions des associés du 18 décembre 2012 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### **Commissaires aux Comptes suppléants :**

**Monsieur Philippe GUEGUEN**

**20 rue Garibaldi – 69 451 Lyon**

Nommé dans les statuts constitutifs de la société en date du 26 novembre 2012, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Monsieur Olivier BIETRIX**

**131 Boulevard Stalingrad – 69 624 Villeurbanne**

Nommé par décisions des associés du 18 décembre 2012 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## 1.4. Description des activités de l'Initiateur et de son groupe

### 1.4.1. Activités principales

#### 1.4.1.1. Activités de THERMO TECHNOLOGIES

THERMO TECHNOLOGIES est une société holding détenue par Edify qui détient des actions Thermocompact et qui réalise des prestations de services (Ressources humaines et finance) au profit des sociétés du groupe Thermocompact.

Les principaux agrégats issus des comptes au 31 décembre 2016 de THERMO TECHNOLOGIES sont rappelés ci-après :

| Chiffres clés consolidés <i>en milliers d'euros</i> |                           | 2016          |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|---------------|
| RESULTATS                                           | <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>69 423</b> |
|                                                     | EBITDA                    | 8 658         |
|                                                     | Résultat d'exploitation   | 5 364         |
|                                                     | Résultat net              | 3 075         |

|       |                              |        |
|-------|------------------------------|--------|
| BILAN | Besoin en fonds de roulement | 9 651  |
|       | Endettement net (hors OBSA)  | 5 476  |
|       | Capitaux propres             | 22 198 |

|            |                                                         |         |
|------------|---------------------------------------------------------|---------|
| TRESORERIE | Flux de trésorerie générée par l'activité               | 5 653   |
|            | Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | - 4 367 |
|            | Flux de trésorerie liés aux opérations de financement   | 186     |
|            | Variation nette de trésorerie                           | 1 498   |

| Chiffres clés sociaux <i>en euros</i> |                           | 2016           |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------|
| RESULTATS                             | <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>903 725</b> |
|                                       | Résultat d'exploitation   | -64 504        |
|                                       | Résultat net              | 930 824        |

|  |                             |            |
|--|-----------------------------|------------|
|  | Endettement net (hors OBSA) | 6 922      |
|  | Capitaux propres            | 18 761 938 |
|  | Disponibilités              | 1 283 210  |

Concernant les événements post clôture, il est précisé qu'afin de procéder au refinancement intégral de sa dette mezzanine et de sa dette senior en cours, la Société Thermo Technologies a souscrit une nouvelle dette senior le 25 janvier 2017. Cette nouvelle dette senior comprend en outre des tranches spécifiquement dédiées au financement de l'acquisition de la société TSDM par Thermocompact qui a été signée également au 25 janvier 2017.

Il est précisé que la société THERMO TECHNOLOGIES a perçu en septembre 2017 des dividendes au titre des actions Thermocompact qu'elle détient à hauteur d'un montant brut de 2 088 939,20 euros. Par ailleurs, suite à l'exercice de l'intégralité des BSA en circulation en septembre 2017 (cf 1.2.2.2), la société a procédé à l'émission de 1 270 080 actions dans le cadre d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 270 080 euros assortie d'une prime d'émission de 375 000 euros, soit un montant global d'augmentation de capital de 1 645 080 euros.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2017 (sous réserve du changement de contrôle de la société Thermo Technologies (cf. §1.2.1 de la note d'information)).

Concernant les perspectives d'avenir, Thermo Technologies a pour objectif le développement du Groupe Thermocompact. Dans ce cadre, elle étudiera notamment toute acquisition de société qui puisse conduire à un renforcement de son positionnement ou de celui du Groupe Thermocompact.

Thermo Technologies quant à elle assure ses propres revenus par la mutualisation de ses compétences mises au service des filiales.

#### **1.4.1.2. Présentation de la société Edify**

##### **Présentation générale**

La société EDIFY S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 4.860.000 euros ayant son siège : 6 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, identifiée sous le numéro Luxembourg B 190 500 (« **Edify** »)

Elle est cotée sur le marché Euro-MTF de la bourse de Luxembourg.

Edify est une holding industrielle qui détient des participations. Elle privilégie deux types d'investissements : dans des ETI, avec une perspective d'accompagnement de leur croissance sur le long terme, et dans des PME à des moments charnières de leur développement. Elle investit ses fonds propres et n'a donc pas de contrainte prédéfinie quant à son horizon d'investissement.

Edify est issue du groupe Somfy, Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) régionale, devenue en 20 ans leader mondial de l'automatisation des stores et volets roulants.

L'actionnaire de référence d'Edify est entrepreneurial et familial, en position ininterrompue de contrôle majoritaire du groupe Somfy depuis plus de 30 ans.

Son portefeuille est constitué de participations majoritaires et minoritaires dans des ETI et PME industrielles, françaises, espagnole et suisse, à savoir :

- **Zurflüh-Feller** (accessoires et systèmes pour les volets roulants et les fermetures industrielles),
- **Sirem** (solutions motorisées pour les couvertures de piscines, les agitateurs de tanks à lait et des équipements d'aqua fitness),

- **Pellenc** (matériels et outils électroportatifs pour la viticulture, l'oléiculture et les espaces verts),
- les **Usines Métallurgiques de Vallorbe** (outils abrasifs pour les industries bijoutière, horlogère, forestière, automobile et aéronautique),
- **de Buyer** (articles et ustensiles pour la cuisine et la pâtisserie),
- **Thermocompact** (revêtement des surfaces de métaux précieux par procédé chimique ou électrolytique et fils de haute technicité pour l'usinage par électroérosion),
- **Gaviota-Simbac** (composants et moteurs pour les stores et les volets roulants),
- **Ligier Group** (quadricycles légers pour les conducteurs sans permis),
- **Lacroix Emballages** (emballages pour les produits laitiers solides).

## Gouvernance

Le conseil d'administration est composé des 6 membres suivants :

- FRÉDÉRIC GENET, ancien Administrateur Délégué de Société Générale Bank & Trust Luxembourg,
- WILFRID LE NAOUR, Vice-Président du Conseil d'Administration d'Edify et précédemment Directeur Général de Somfy.
- PAUL GEORGES DESPATURE, Président du Conseil d'Administration. Précédemment Président du Directoire de Somfy et Président du Conseil de Surveillance de Damartex,
- AGNÈS LARUELLE, membre du Comité Exécutif de MDO Management Company à Luxembourg,
- VICTOR DESPATURE, membre du Conseil de Surveillance de Somfy, et Président du Groupe MCSA,
- RUDOLF D. GRAF, Président du Conseil d'Administration de AFG Arbonia.

Par ailleurs, Monsieur JEAN-FRANÇOIS LOURS assume les fonctions Directeur Général d'Edify.

## Dates clés

**1953** : CRÉATION DE DAMART avec le sous-vêtement Thermolactyl®

**1984** : ACQUISITION PAR DAMART DE SOMFY dont le siège est situé à Cluses en Haute-Savoie.

**1985** : CRÉATION DU GROUPE DAMART Damart SA devient une société holding avec deux pôles d'activité : – équipement de la personne (Damart), – moteurs et automatismes pour les ouvertures et les fermetures des bâtiments (Somfy).

**2002** : SCISSION ET COTATIONS de Somfy et de Damart, rebaptisée Damartex, à la Bourse de Paris. Pour une plus grande visibilité de l'activité et des résultats de chaque groupe, les deux entités sont scindées mais conservent le même actionnariat familial.

**2008** : CRÉATION DE SOMFY PARTICIPATIONS qui investit dans des sociétés en dehors du cœur de métier de Somfy.

**2014** : SOMFY PARTICIPATIONS DEVIENT EDIFY et est introduit en Bourse sur le marché luxembourgeois Euro MTF.

## Chiffres clés

### Au 31 décembre 2016

| Données consolidées en millions d'euros | 2016  | 2015 <sup>(1)</sup><br>(proforma 12 mois) |
|-----------------------------------------|-------|-------------------------------------------|
| Chiffre d'affaires                      | 413,7 | 361,3                                     |
| EBITDA                                  | 52,6  | 36,9                                      |
| Résultat opérationnel courant           | 36,6  | 23,6                                      |
| Résultat opérationnel                   | 27,5  | 29,4                                      |
| Résultat net                            | 16,3  | 17,0                                      |
| Capacité d'autofinancement              | 39,9  | 26,5 <sup>(2)</sup>                       |
| Endettement financier net               | 22,6  | 22,9                                      |
| Actif net réévalué                      | 385,4 | 321,5                                     |

<sup>(1)</sup> Les comptes de 2015 proforma sur 12 mois ont été reconstitués en raison du caractère exceptionnel de l'exercice (durée de 14 mois).

<sup>(2)</sup> La capacité d'autofinancement de 2015 a fait l'objet d'un ajustement négatif de 7,9 M€ portant sur l'annulation d'une reprise de Badwill. Cet ajustement est un élément calculé, il n'a pas d'impact sur la trésorerie.

### Au 30 juin 2017

| Données consolidées (non auditées)<br>en millions d'euros | 1 <sup>er</sup> semestre 2017 | 1 <sup>er</sup> semestre 2016 | Variations |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------|
| Chiffre d'affaires                                        | 197,9                         | 182,7                         | 8,3%       |
| Excédent brut d'exploitation<br>(EBITDA)                  | 20,0                          | 16,7                          | 19,8%      |
| Résultat opérationnel courant                             | 12,4                          | 9,1                           | 36,3%      |
| Résultat opérationnel                                     | 10,7                          | 7,6                           | 40,8%      |
| Résultat net                                              | 6,6                           | 1,8                           | x3,7       |
| Capacité d'autofinancement                                | 16,3                          | 12,7                          | 28,3%      |
| Endettement financier net                                 | 38,0                          | 37,4                          | Ns         |

#### Rappel

Le périmètre de consolidation d'Edify comprend les sociétés de Buyer, Pellenc, Sirem, Usines Métallurgiques de Vallorbe et Zurflüh-Feller, intégrées globalement, et Gaviota-Simbac, intégrée proportionnellement.

Les comptes semestriels d'Edify ne sont pas extrapolables sur l'année en raison du poids prépondérant et de la forte saisonnalité de l'activité de Pellenc (résultats concentrés sur le second semestre).

La trésorerie d'Edify SA s'élevait au 31 décembre 2016 à 9,3 millions d'euros. La capacité d'endettement confirmée d'Edify SA qui s'élevait quant à elle à 63 millions d'euros au 31 décembre 2016 a été portée récemment à 120 millions d'euros (en ce sens communiqué d'Edify SA du 11 septembre 2017 disponible sur le site [www.edify-investmentpartner.com](http://www.edify-investmentpartner.com) – rubrique Finance / Actualités / Communiqués).

### Rapport financier 2016 – Autres publications

En complément des informations figurant ci-dessus, d'autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Edify figurent dans le rapport financier annuel 2016

d'Edify, disponible sur le site internet d'Edify ([www.edify-investmentpartner.com](http://www.edify-investmentpartner.com) – rubrique « Finance – Publications – Documents et rapports financiers »).

Ces éléments sont complétés par les informations figurant dans les communiqués diffusés par Edify, disponibles sur le site internet d'Edify ([www.edify-investmentpartner.com](http://www.edify-investmentpartner.com) – rubrique « Finance – Actualités – Communiqués »).

## **1.5. Patrimoine – Situation Financière – Résultats**

### **1.5.1. Comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016**

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont annexés au présent document (annexes 1 et 2).

### **1.5.2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 figurent en annexes 1 et 2 du présent document.

## **2. Financement de l'opération**

### **2.1. Frais liés à l'Offre**

Les frais liés à l'Offre sont de l'ordre de 250 000 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, conseils juridiques, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché).

### **2.2. Financement de l'Offre**

Le prix d'acquisition par l'Initiateur des actions Thermocompact en circulation et non détenues par l'Initiateur qui sont visées par l'Offre (sur la base du capital social de la Société à la date de l'Offre, en prenant en compte toutes les actions de Thermocompact en circulation et non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur à ce jour) s'élèverait à un total de 10.392.248,40 euros.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé au moyen (i) de la mobilisation de la trésorerie et des lignes de crédit à la disposition d'Edify SA permettant la mise en œuvre d'un compte courant d'associés entre Edify et THERMO TECHNOLOGIES à hauteur de 9,1 millions d'euros, et (ii) de la mobilisation des fonds propres de THERMO TECHNOLOGIES pour le montant résiduel.

## **3. Autres informations importantes**

A la connaissance de THERMO TECHNOLOGIES, il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

## **4. Calendrier de l'Offre**

|                                                                                                                                      |                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 17 novembre 2017                                                                                                                     | Ouverture de l'Offre                                   |
| 30 novembre 2017                                                                                                                     | Clôture de l'Offre                                     |
| 1 <sup>er</sup> décembre 2017                                                                                                        | Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre |
| Dans les plus brefs délais à compter de la publication de l'avis de résultat, si les conditions du retrait obligatoire sont remplies | Mise en œuvre de la procédure de Retrait Obligatoire   |

#### **5. Attestation de la personne responsable de l'information relative à THERMO TECHNOLOGIES**

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 15 novembre 2017, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'article 5 de l'instruction AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par THERMO TECHNOLOGIES sur les actions Thermocompact. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 15 novembre 2017

THERMO TECHNOLOGIES

Représentée par Montjoie Conseil, Président,

Elle-même représentée par Gilles Mollard, Gérant

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rapport des commissaires aux comptes y afférents**

**ANNEXE 2 : Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rapport des commissaires aux comptes y afférents**

**ANNEXE 3 : Rapports de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2016**

**THERMO TECHNOLOGIES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
*Commissaire aux Comptes*

20, rue Garibaldi  
69451 LYON CEDEX 06

**MAZARS**  
*Commissaire aux Comptes*  
P.A.E. Les Glaisins  
13, avenue du pré Félin  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

### **THERMO TECHNOLOGIES**

181 Route des Sarves  
74370 METZ-TESSY

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société THERMO TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

La note « immobilisations financières et créances rattachées » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

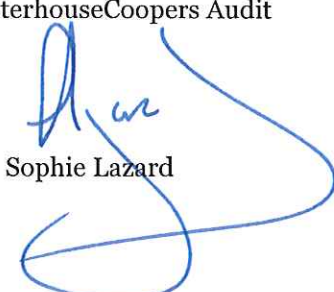
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon et Annecy, le 1<sup>er</sup> Juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

  
Sophie Lazard

MAZARS

  
Bruno Pouget

# BILAN ACTIF

Exprimé en €

| Rubriques                             | Montant Brut      | Amort. Prov. | 31/12/2016        | 31/12/2015        |
|---------------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>  |                   |              |                   |                   |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>    |                   |              |                   |                   |
| Autres immobilisations corporelles    | 1 198             | 777          | 421               | 985               |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>    |                   |              |                   |                   |
| Autres participations                 | 30 351 611        |              | 30 351 611        | 29 152 355        |
| Autres immobilisations financières    | 60                |              | 60                | 1 560             |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>               | <b>30 352 869</b> | <b>777</b>   | <b>30 352 092</b> | <b>29 154 901</b> |
| <b>STOCKS ET EN-COURS</b>             |                   |              |                   |                   |
| <b>CREANCES</b>                       |                   |              |                   |                   |
| Créances clients et comptes rattachés | 273 809           |              | 273 809           | 435 121           |
| Autres créances                       | 50 580            |              | 50 580            | 152 630           |
| <b>DIVERS</b>                         |                   |              |                   |                   |
| Disponibilités                        | 1 283 210         |              | 1 283 210         | 86 404            |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>      |                   |              |                   |                   |
| Charges constatées d'avance           | 1 132             |              | 1 132             | 1 021             |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                | <b>1 608 730</b>  |              | <b>1 608 730</b>  | <b>675 176</b>    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                  | <b>31 961 599</b> | <b>777</b>   | <b>31 960 822</b> | <b>29 830 077</b> |

# BILAN PASSIF

Exprimé en €

| Rubriques                                                         | 31/12/2016        | 31/12/2015        |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social ou individuel ( dont versé : 16 815 661 )          | 16 815 661        | 16 815 661        |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                            | 75 000            | 75 000            |
| Réserve légale                                                    | 47 023            | 2 040             |
| Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )          | 893 431           | 38 756            |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>                 | <b>930 824</b>    | <b>899 658</b>    |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                           | <b>18 761 938</b> | <b>17 831 114</b> |
| Provisions pour charges                                           | 7 419             | 7 226             |
| <b>PROVISIONS</b>                                                 | <b>7 419</b>      | <b>7 226</b>      |
| <b>DETTES FINANCIERES</b>                                         |                   |                   |
| Emprunts obligataires convertibles                                | 4 789 656         | 4 580 290         |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit            | 8 196 048         | 7 178 597         |
| Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs ) | 9 234             | 9 234             |
| <b>DETTES D'EXPLOITATION</b>                                      |                   |                   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                          | 53 042            | 64 142            |
| Dettes fiscales et sociales                                       | 143 486           | 159 474           |
| <b>DETTES DIVERSES</b>                                            |                   |                   |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>                                  |                   |                   |
| <b>DETTES</b>                                                     | <b>13 191 465</b> | <b>11 991 736</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                              | <b>31 960 822</b> | <b>29 830 077</b> |

# COMPTE DE RESULTAT

Exprimé en €

| Rubriques                                                                         | France         | Exportation   | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|------------------|------------------|
| Production vendue de services                                                     | 874 723        | 29 002        | 903 725          | 961 433          |
| <b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>                                                   | <b>874 723</b> | <b>29 002</b> | <b>903 725</b>   | <b>961 433</b>   |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges |                |               | 17 765           | 42 071           |
| Autres produits                                                                   |                |               | 1                | 5                |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                                    |                |               | <b>921 491</b>   | <b>1 003 509</b> |
| Autres achats et charges externes                                                 |                |               | 682 348          | 753 258          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                             |                |               | 5 108            | 5 203            |
| Salaires et traitements                                                           |                |               | 205 701          | 189 665          |
| Charges sociales                                                                  |                |               | 92 080           | 88 495           |
| <b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>                                                   |                |               |                  |                  |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements                                |                |               | 564              | 5 175            |
| Dotations aux provisions                                                          |                |               | 193              | 4 798            |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                                     |                |               | <b>985 995</b>   | <b>1 046 595</b> |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                                    |                |               | <b>-64 504</b>   | <b>-43 085</b>   |
| <b>OPERATIONS EN COMMUN</b>                                                       |                |               |                  |                  |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                                        |                |               |                  |                  |
| Produits financiers de participations                                             |                |               | 1 684 244        | 1 648 950        |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé          |                |               |                  | 1 106            |
| Autres intérêts et produits assimilés                                             |                |               | 6                | 17 192           |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                                        |                |               | <b>1 684 249</b> | <b>1 667 248</b> |
| Intérêts et charges assimilées                                                    |                |               | 688 921          | 721 381          |
| Différences négatives de change                                                   |                |               |                  | 79               |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                                        |                |               | <b>688 921</b>   | <b>721 460</b>   |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                                         |                |               | <b>995 328</b>   | <b>945 789</b>   |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>                                              |                |               | <b>930 824</b>   | <b>902 703</b>   |

# COMPTE DE RESULTAT (suite)

Exprimé en €

| Rubriques                                         | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations en capital  |                  | 10 000           |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                     |                  | <b>10 000</b>    |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital |                  | 13 046           |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                    |                  | <b>13 046</b>    |
| <b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>                      |                  | <b>-3 046</b>    |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                         | <b>2 605 740</b> | <b>2 680 758</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                          | <b>1 674 916</b> | <b>1 781 100</b> |
| <b>BENEFICE OU PERTE</b>                          | <b>930 824</b>   | <b>899 658</b>   |

# ANNEXE

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

La société Thermo Technologies a été créée en Novembre 2012 afin d'acquérir le groupe constitué de Thermocompact et ses filiales. Pour ce faire les opérations se sont déroulées de la manière suivante :

Dans un premier temps, les actionnaires historiques, ont :

- apporté leurs titres à Thermo Technologies constituée à cet effet,
- fait entrer un fond indépendant
- mis en place un financement par OBSA

Dans un second temps, Thermo-Technologies a déposé une offre publique d'achat « amicale » visant à acquérir l'intégralité des titres de la société Thermocompact.

Le résultat de l'OPA a permis de passer d'un taux de détention de 52% à 78,66% début 2014.

Cette opération a été financée par un emprunt bancaire structuré.

Sur le premier semestre 2015, un nombre significatif de titres Thermocompact se sont présentés à la vente sur le marché, Thermo Technologies a saisi cette opportunité pour racheter une ligne de 53 194 titres vendus par Alto Invest. Le taux de détention est donc passé de 79% à 82% en nombre de titres et approchait les 90% en nombre de droits de vote.

Sur le premier semestre 2016, un nouveau rachat de titres Thermocompact a eu lieu à hauteur de 27 149 titres vendus par Alto Invest portant le taux de détention à 83,9% en nombre de titres et à 91% en nombre de droits de vote. Enfin, sur le second semestre 2016, Thermo Technologies a racheté sur le marché 10 015 titres se présentant à la vente (hors fonds). Le taux de détention est donc passé de 83,9% à 84,5% en nombre de titres et de 91% à 91,3% en nombre de droits de vote.

Les opérations de rachat de titres 2015 et 2016 ont été financées par un crédit complémentaire à l'emprunt bancaire structuré de 2012. Ce crédit complémentaire a été signé en janvier 2016.

Thermo Technologies est une holding animatrice, elle emploie en effet, les directrices financières et ressources humaines qui interviennent en fonction des besoins dans les différentes filiales. La société Montjoie Conseil, représentée par Monsieur Mollard, président de Thermo Technologies et directeur général de Thermocompact facture une prestation à Thermo Technologies qui ventile la charge par activité en fonction du travail effectué.

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants

Linéaire 4 ans sur les véhicules

Linéaire 3 ans sur le matériel de bureau.

### ***Immobilisations financières et créances rattachées***

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire serait inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation serait constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir d'un impairement test.

### ***Frais d'acquisition des titres***

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables françaises, les frais d'acquisition des titres ont été comptabilisés dans les charges de l'exercice sur l'exercice 2013.

### ***Frais d'émission d'emprunt***

Les frais d'émission d'emprunt n'ont pas fait l'objet d'un étalement sur la durée des emprunts.

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## ***Créances clients et comptes rattachés***

Les créances clients et comptes rattachés sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En l'espèce, les créances clients à l'actif du bilan correspondent à des créances sur les filiales.

## ***Provisions pour risques et charges***

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée sur les bases suivantes :

Pour la France, les indemnités de départ à la retraite sont calculées conformément à la norme IAS 19R « avantages au personnel :

- sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans,
- d'une augmentation des salaires de 2% par an
- d'un taux d'actualisation de 0.72 %,
- d'un turnover faible basé sur l'expérience réelle de l'entreprise,
- d'un taux de survie calculé à partir des tables de l'Insee,
- et d'un taux de charges sociales moyen de 49%.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords de la convention de la métallurgie nationale pour les cadres, régionale pour les non cadres.

En France les indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul lié à une prestation définie.

Comptabilisation des écarts actuariels : Pour l'évaluation du passif au titre des prestations définies, le groupe comptabilise directement les écarts actuariels en produits ou en charges

## ***Emprunts et dettes financières***

Le financement structuré comprend un emprunt obligataire mezzanine de 4 000 milliers d'euros, qui est augmenté au 31 décembre de 790 milliers d'euros d'intérêts capitalisés.

Vis-à-vis des banques, l'endettement se décompose de la façon suivante :

| Dettes bancaires d'acquisition | Solde fin 2016 | 2 017  | 2018 à 2019 | 2 020  | 2 021  |
|--------------------------------|----------------|--------|-------------|--------|--------|
| Tranche A                      | 4 097          | -1 026 | -2 052      | -1 019 |        |
| Tranche B                      | 1 594          |        |             |        | -1 594 |
| Tranche A1                     | 1 954          | - 489  | - 978       | - 487  |        |
| Tranche B1                     | 489            |        |             |        | - 489  |
|                                | 8 135          | -1 515 | -3 030      | -1 506 | -2 083 |

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Ces emprunts induisent des intérêts courus à hauteur de 61 milliers d'euros.

## ***Instruments financiers***

En application des obligations du crédit structuré de la dette d'acquisition des couvertures de taux ont été contractées dans les conditions suivantes :

- Sur 3.2 millions de l'emprunt mezzanine, la couverture jusqu'à juin 2017 est un swap de taux Euribor 60 mois à 1.59%.
- Sur 60% de la tranche A du financement, la couverture est un swap à 1.23 % sur Euribor 6 mois.
- Sur 60% de la tranche B du financement, la couverture est un swap à 1.54 % sur Euribor 6 mois.

## ***Notes sur le compte de résultat***

### Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires d'un montant de 903 725 euros correspond aux prestations facturées par la holding à ses filiales selon la répartition suivante.

|               | 2016    | 2015    | 2014    | 2013 ( 13 mois) |
|---------------|---------|---------|---------|-----------------|
| Thermocompact | 528 287 | 519 573 | 358 752 | 342 439         |
| FSP-one       | 346 436 | 421 528 | 269 170 | 266 172         |
| HWA           | 25 002  | 9 484   | 30 953  | 48 184          |
| FSP-one Inc   | 4 000   | 10 847  | 17 345  | 19 456          |
| Hors groupe   |         |         | 434     |                 |

### Résultat financier

Les produits financiers sont les dividendes perçus des filiales.

Sur les 689 milliers d'euros de charges financières, 610 milliers d'euros concernent les intérêts sur l'emprunt mezzanine dont 104 milliers d'euros qui sont des intérêts capitalisés.

### Impôt société

La société dégage sur l'exercice une perte fiscale de 880 209 euros, la perte reportable à la clôture de l'exercice s'élève donc à 3 843 554 €.

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## ***Autres informations***

### Engagements financiers :

Les titres de Thermocompact sont nantis au profit des banques dans le cadre du financement structuré

### Transactions avec les parties liées :

Les transactions sont les suivantes :

- Le président est rémunéré par une prestation de services facturée par la société Montjoie Conseil à Thermo Technologies qui est répercutée aux filiales conformément à la convention de services intra groupe. (350 040 euros pour l'exercice)
- Le contrat de prestations de services a été conclu par la société Thermo Technologies avec les sociétés Thermocompact, FSP One, FSP One Inc et Hi Tech Wires Asia.

## **Evènements post-clôture et perspectives**

Au 25 janvier 2017, la société a remboursé sa dette mezzanine et sa dette senior en cours qui ont toutes deux été refinancées par une nouvelle dette senior conclue à la même date.

Les perspectives de résultats du groupe Thermocompact permettront de dégager des remontées de dividendes suffisantes pour financer le remboursement de la dette.

# IMMOBILISATIONS

Exprimé en €

| Rubriques                                   | Début d'exercice  | Réévaluation | Acquisit., apports |
|---------------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------|
|                                             | Dont composants   |              |                    |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier  | 1 198             |              |                    |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>          | <b>1 198</b>      |              |                    |
| Autres participations                       | 29 152 355        |              | 1 199 256          |
| Prêts et autres immobilisations financières | 1 560             |              |                    |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>          | <b>29 153 915</b> |              | <b>1 199 256</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        | <b>29 155 113</b> |              | <b>1 199 256</b>   |

| Rubriques                                   | Virement | Cession      | Fin d'exercice    | Valeur d'origine |
|---------------------------------------------|----------|--------------|-------------------|------------------|
| Matériel de bureau, informatique, mobilier  |          |              | 1 198             |                  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>          |          |              | <b>1 198</b>      |                  |
| Autres participations                       |          |              | 30 351 611        |                  |
| Prêts et autres immobilisations financières |          | 1 500        | 60                |                  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>          |          | <b>1 500</b> | <b>30 351 671</b> |                  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        |          | <b>1 500</b> | <b>30 352 869</b> |                  |

# AMORTISSEMENTS

Exprimé en €

| Rubriques                                    | Début d'exercice | Dotations  | Reprises | Fin d'exercice |
|----------------------------------------------|------------------|------------|----------|----------------|
| Matériel de transport                        |                  |            |          |                |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 213              | 564        |          | 777            |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>           | <b>213</b>       | <b>564</b> |          | <b>777</b>     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                         | <b>213</b>       | <b>564</b> |          | <b>777</b>     |

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

| Rubriques | Dotations                       |                |                        | Reprises                        |                |                        | Mouvements amortissements fin exercice |
|-----------|---------------------------------|----------------|------------------------|---------------------------------|----------------|------------------------|----------------------------------------|
|           | Différentiel de durée et autres | Mode dégressif | Amort.fisc. exception. | Différentiel de durée et autres | Mode dégressif | Amort.fisc. exception. |                                        |

Construct.

| Charges réparties sur plusieurs exercices | Début d'exercice | Augmentations | Dotations | Fin d'exercice |
|-------------------------------------------|------------------|---------------|-----------|----------------|
|-------------------------------------------|------------------|---------------|-----------|----------------|

# PROVISIONS

Exprimé en €

| Rubriques                                        | Début d'exercice | Dotations  | Reprises | Fin d'exercice |
|--------------------------------------------------|------------------|------------|----------|----------------|
| Provisions pour pensions, obligations similaires | 7 226            | 193        |          | 7 419          |
| <b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>             | <b>7 226</b>     | <b>193</b> |          | <b>7 419</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>7 226</b>     | <b>193</b> |          | <b>7 419</b>   |
| Dotations et reprises d'exploitation             |                  | 193        |          |                |

## CREANCES ET DETTES

Exprimé en €

| ETAT DES CREANCES                                       | Montant brut   | 1 an au plus   | plus d'un an |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Autres immobilisations financières                      | 60             | 60             |              |
| Autres créances clients                                 | 273 809        | 273 809        |              |
| Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée | 50 580         | 50 580         |              |
| Charges constatées d'avance                             | 1 132          | 1 132          |              |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                    | <b>325 581</b> | <b>325 581</b> |              |

| ETAT DES DETTES                               | Montant brut      | 1 an au plus     | plus d'1 an,-5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------------|---------------|
| Emprunts obligataires convertibles            | 4 789 656         | 1                | 4 789 655          |               |
| Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine | 8 196 048         | 1 576 177        | 6 619 871          |               |
| Emprunts et dettes financières divers         | 9 234             | 9 234            |                    |               |
| Fournisseurs et comptes rattachés             | 53 042            | 53 042           |                    |               |
| Personnel et comptes rattachés                | 44 417            | 44 417           |                    |               |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 53 911            | 53 911           |                    |               |
| Etat : taxe sur la valeur ajoutée             | 44 874            | 44 874           |                    |               |
| Etat : autres impôts, taxes et assimilés      | 283               | 283              |                    |               |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                          | <b>13 191 465</b> | <b>1 781 939</b> | <b>11 409 526</b>  |               |

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Emprunts souscrits en cours d'exercice  | 2 652 120 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 1 026 139 |

# DETAIL DES CHARGES A PAYER

| Compte                                       | Libellé                             | 31/12/2016        |
|----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| <b>CHARGES A PAYER</b>                       |                                     |                   |
| <b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>        |                                     |                   |
| 168840                                       | Int. s/emprunts auprès Ets crûdit   | 61 486,24         |
| 168880                                       | Interets courus emprunts mezzanine  | 9 233,64          |
| <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>  |                                     | <b>70 719,88</b>  |
| <b>DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH</b>       |                                     |                   |
| 408100                                       | Fournisseurs-Factures non Parvenues | 51 600,00         |
| <b>TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH</b> |                                     | <b>51 600,00</b>  |
| <b>DETTE FISCALE ET SOCIALES</b>             |                                     |                   |
| 428200                                       | Congûs payûs dus                    | 13 583,53         |
| 428600                                       | Personnel divers                    | 30 833,70         |
| 438200                                       | Charges sur CP dues                 | 7 063,42          |
| 438600                                       | Charges Ó payer personnel           | 13 560,00         |
| <b>TOTAL DETTE FISCALE ET SOCIALES</b>       |                                     | <b>65 040,65</b>  |
| <b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>                 |                                     | <b>187 360,53</b> |

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

| Compte                                    | Libellé                             | 31/12/2016       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| <b>PRODUITS A RECEVOIR</b>                |                                     |                  |
| <b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>       |                                     |                  |
| 418200                                    | Clients Groupe -Factures Ó Útablir- | 39 000,00        |
| <b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> |                                     | <b>39 000,00</b> |
| <b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>          |                                     | <b>39 000,00</b> |

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exprimé en €

| Situation à l'ouverture de l'exercice                         |          | Solde          |
|---------------------------------------------------------------|----------|----------------|
| Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs |          | 17 831 114     |
| Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs |          | 17 831 114     |
| Variations en cours d'exercice                                | En moins | En plus        |
| Variations des réserves                                       |          | 899 658        |
| Résultat de l'exercice                                        | 899 658  | 930 824        |
| <b>SOLDE</b>                                                  |          | <b>930 824</b> |
| Situation à la clôture de l'exercice                          |          | Solde          |
| Capitaux propres avant répartition                            |          | 18 761 938     |

# AFFECTATION DES RESULTATS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'AG

Exprimé en €

| 1 - Origine            |  | Montant |
|------------------------|--|---------|
| Résultat de l'exercice |  | 930 824 |
| TOTAL                  |  | 930 824 |
| 2 - Affectations       |  | Montant |
| Réserve légale         |  | 46 541  |
| Autres réserves        |  | 884 283 |
| TOTAL                  |  | 930 824 |

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Dénomination<br>Siège Social                   | Capital<br>Capitaux Propres | Q.P. Détenue<br>Divid. encaiss. | Val. brute<br>Val. nette | Titres<br>Titres | Prêts, avances<br>Cautions | Chiffre d'affaires<br>Résultat |
|------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------------|----------------------------|--------------------------------|
| <b>FILIALES (plus de 50%)</b>                  |                             |                                 |                          |                  |                            |                                |
| THERMOCOMPACT                                  | 5 142 852                   | 84,51                           | 30 351 611               |                  |                            | 31 943 102                     |
| 74 METZ TESSY                                  | 20 518 743                  |                                 | 30 351 611               |                  |                            | 4 328 222                      |
| FSP-one (filiale de Thermocompact)             | 4 000 000                   | 84,51                           |                          |                  |                            | 24 328 567                     |
|                                                | 8 661 624                   |                                 |                          |                  |                            | 2 037 641                      |
| High Tech Wire Asia (filiale de Thermocompact) | 2 655 225                   | 84,51                           |                          |                  |                            | 12 807 418                     |
|                                                | 4 826 853                   |                                 |                          |                  |                            | 820 370                        |
| <b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>               |                             |                                 |                          |                  |                            |                                |
| <b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>                   |                             |                                 |                          |                  |                            |                                |

**Thermo Technologies**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
20, rue Garibaldi  
69451 Lyon cedex 06

**Mazars**  
Parc des Glaisins  
13, avenue du Pré Félin  
Annecy-Le-Vieux 74940 Annecy

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux associés  
**Thermo Technologies**  
181 route des Sarves  
74370 Metz-Tessy

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermo Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe relatif aux écarts d'acquisition qui précise que suite à la modification du code de commerce en juillet 2015, l'amortissement des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés établis en règles françaises n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2016 et qu'en conséquence la société a choisi de ne plus amortir ses écarts d'acquisition à compter de cette date.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Changement comptable**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Annecy, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Sophie Lazard

Bruno Pouget



# COMPTES CONSOLIDES THERMO-TECHNOLOGIES

*TOUS LES MONTANTS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDES SONT EN MILLIERS  
D'EUROS SAUF INDICATION CONTRAIRE*

## 1) BILAN CONSOLIDE

| Actif                                        | Brut          | Amort et dépréciat° | Net           | Net           | Passif                                       |               |               |
|----------------------------------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------|----------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                              | 31/12/2016    |                     |               | 31/12/2015    |                                              | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
| <b>Actif immobilisé</b>                      |               |                     |               |               | <b>Capitaux propres (part du groupe)</b>     |               |               |
|                                              |               |                     |               |               | Capital                                      | 16 816        | 16 816        |
| Écarts d'acquisition                         | 12 776        | -3 531              | 9 245         | 8 756         | Réserves & BSA                               | 1 851         | 1 034         |
| Immobilisations incorporelles                | 3 847         | -2 350              | 1 497         | 1 844         | Résultat consolidé de l'exercice             | 2 474         | 982           |
| Immobilisations corporelles                  | 49 135        | -31 424             | 17 711        | 16 773        | Ecarts de conversion                         | 1 057         | 770           |
| Immobilisations financières                  | 134           |                     | 134           | 78            | <b>Total Capitaux propres part de groupe</b> | <b>22 198</b> | <b>19 602</b> |
| <b>Actif circulant</b>                       |               |                     |               |               | <b>Intérêts minoritaires</b>                 | 4 859         | 5 278         |
|                                              |               |                     |               |               | <b>Provisions pour risques et charges</b>    | 915           | 831           |
| Stocks et en-cours                           | 10 410        | -14                 | 10 396        | 8 685         | <b>Dettes</b>                                |               |               |
| Clients et comptes rattachés                 | 11 832        | -282                | 11 550        | 9 292         | <b>OBSA</b>                                  | 4 790         | 4 580         |
| Autres créances et comptes de régularisation | 1 158         |                     | 1 158         | 2 062         | Emprunts et dettes financières               | 13 321        | 12 661        |
|                                              |               |                     |               |               | Fournisseurs et comptes rattachés            | 9 385         | 6 768         |
| Disponibilités                               | 7 856         | -11                 | 7 845         | 6 726         | Autres dettes et comptes de régularisation   | 4 068         | 4 498         |
| <b>Total de l'actif</b>                      | <b>97 148</b> | <b>-37 613</b>      | <b>59 536</b> | <b>54 217</b> | <b>Total du passif</b>                       | <b>59 536</b> | <b>54 217</b> |

## 2) COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| (en milliers d'euros)                                         | 31/12/2016     | 31/12/2015    |
|---------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                     | <b>69 423</b>  | <b>69 625</b> |
| Achats consommés                                              | (40 398)       | (40 523)      |
| Variation des stocks de produits finis et de travaux en cours | 690            | 247           |
| Autres achats et charges externes                             | (7 694)        | (8 026)       |
| Impôts et taxes                                               | (1 262)        | (1 311)       |
| Charges de personnel                                          | (12 170)       | (12 649)      |
| Autres produits et charges de l'activité courante             | 69             | 438           |
| <b>EBITDA</b>                                                 | <b>8 658</b>   | <b>7 801</b>  |
| Autres produits et charges d'exploitation                     | 146            | (322)         |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions             | (3 439)        | (3 241)       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                | <b>5 364</b>   | <b>4 238</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                                     | <b>(720)</b>   | <b>(514)</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>                           | <b>4 644</b>   | <b>3 724</b>  |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                  | <b>(41)</b>    | <b>-</b>      |
| <b>Impôts sur les résultats</b>                               | <b>(1 528)</b> | <b>(906)</b>  |
| <b>Résultat net des sociétés intégrées</b>                    | <b>3 075</b>   | <b>2 818</b>  |
| Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition  | -              | (1 198)       |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                   | <b>3 075</b>   | <b>1 620</b>  |
| <b>Résultat des minoritaires</b>                              | <b>(601)</b>   | <b>(638)</b>  |
| <b>Résultat net - Part du groupe</b>                          | <b>2 474</b>   | <b>982</b>    |
| Nombre d'actions ordinaires en circulation                    | 16 815 661     | 16 815 661    |
| Résultat par action en Euros                                  | 0,15           | 0,06          |
| Résultat dilué par action en Euros                            | 0,15           | 0,06          |

Note :

(1) les frais de personnel incluent les intérimaires, la participation et les mouvements de provision indemnités de départ à la retraite.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

|                                                                                          | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat net consolidé</b>                                                            | <b>3 071</b>   | <b>1 620</b>   |
| Amortissements, dépréciations et provisions                                              | 3 656          | 4 516          |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur                              | -              | 213            |
| Autres produits et charges calculés                                                      | 9              | 170            |
| Plus et moins-values de cession                                                          | 18             | 32             |
| Dividendes (titres non consolidés)                                                       | 11             | -              |
| <b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>                              | <b>6 726</b>   | <b>6 551</b>   |
| Coût de l'endettement financier net                                                      | 739            | 521            |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés)                                               | 1 528          | -              |
| <b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b> | <b>8 993</b>   | <b>7 072</b>   |
| Impôts versé                                                                             | 324            | 326            |
| Variation du B.F.R. lié à l'activité (3)                                                 | 2 950          | -              |
| Autres flux générés par l'activité                                                       | 66             | -              |
| <b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ( D )</b>                                | <b>5 653</b>   | <b>7 398</b>   |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles       | 3 249          | 2 755          |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles           | 95             | 10             |
| Incidence des variations de périmètre                                                    | 1 199          | 1 567          |
| Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)                  | 11             | -              |
| Variation des prêts et avances consentis                                                 | 56             | -              |
| Subventions d'investissement reçues                                                      | 31             | -              |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement                                         | -              | -              |
| <b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( E )</b>                  | <b>- 4 367</b> | <b>- 4 332</b> |
| Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :                                      | 324            | 359            |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts                                                 | 4 599          | 860            |
| Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)                   | 3 349          | 2 888          |
| Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)             | 739            | 521            |
| Autres flux liés aux opérations de financement                                           | 0              | -              |
| <b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT ( F )</b>                    | <b>186</b>     | <b>- 2 908</b> |
| Incidence des variations des cours des devises ( G )                                     | 25             | 124            |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = ( D + F + G )</b>                                | <b>1 498</b>   | <b>280</b>     |
| <b>TRESORERIE D'OUVERTURE ( I )</b>                                                      | <b>6 346</b>   | <b>6 067</b>   |
| <b>TRESORERIE DE CLOTURE ( J )</b>                                                       | <b>7 844</b>   | <b>6 347</b>   |

### 3) ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Nous rappelons que comme pour tout document de synthèse consolidé, une information n'est fournie en annexe que si elle présente un caractère significatif au niveau des comptes consolidés dans leur ensemble.

#### NOTE 1 : Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice

La société Thermo Technologies a été créée en Novembre 2012 afin d'acquérir le groupe constitué de Thermocompact et ses filiales.

Sur le premier semestre 2015, un nombre significatif de titres Thermocompact se sont présentés à la vente sur le marché, Thermo Technologies a saisi cette opportunité pour racheter une ligne de 53 194 titres vendus par Alto Invest. Le taux de détention est donc passé de 79% à 82% en nombre de titres et approche les 90% en nombre de droits de vote.

Sur le premier semestre 2016, un nouveau rachat de titres Thermocompact a eu lieu à hauteur de 27 149 titres vendus par Alto Invest portant le taux de détention à 83,9% en nombre de titres et à 91% en nombre de droits de vote. Enfin, sur le second semestre 2016, Thermo Technologies a racheté sur le marché 10 015 titres se présentant à la vente (hors fonds). Le taux de détention est donc passé de 83,9% à 84,5% en nombre de titres et de 91% à 91,3% en nombre de droits de vote.

Les opérations de rachat de titres 2015 et 2016 ont été financées par un crédit complémentaire à l'emprunt bancaire structuré de 2012. Ce crédit complémentaire a été signé en janvier 2016.

#### NOTE 2 : Principes et méthodes comptables

##### Contexte général

Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable N° 99-02 amendé par le règlement CRC 2015-07 du Comité de Réglementation Comptable.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'appliquer les principes comptables du groupe.

L'établissement des comptes consolidés implique de procéder à un certain nombre d'estimations et de retenir certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants présentés à l'actif et au passif tels que les amortissements, dépréciations et provisions, ainsi que sur l'information relative aux actifs et passifs évalués à la date d'arrêté des comptes consolidés, et sur les montants portés au compte de produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont celles que la direction considère comme les plus pertinentes, en particulier en matière de prévisions de flux de trésorerie, éléments clés dans la détermination de la valeur d'utilité de ses actifs immobilisés.

Les comptes consolidés ont été établis dans une hypothèse de continuité d'exploitation. Cette dernière se fonde sur les estimations de flux de trésorerie, en particulier pour les 12 mois suivant la date de clôture, qui, à cet horizon, ne révèlent pas d'insuffisance de trésorerie sur la base des hypothèses estimées par la direction.

#### Méthode de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale avec dégagement des intérêts minoritaires. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

#### Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

#### Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

#### Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les actifs , corporels, incorporels, écarts d'acquisition et créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

### Écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres Thermocompact correspond au prix proposé pour l'OPA lui-même identique à la valeur d'apport desdits titres au profit de la société, augmenté des coûts directement liés aux acquisitions de ces titres. Les coûts afférents à la mise en place des financements ou liés à la tentative de retrait de cote ont été comptabilisés en charges sur le premier exercice de 13 mois de la holding.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres de Thermocompact à la date d'acquisition, soit en décembre 2012, constitue l'écart d'acquisition. A la date d'acquisition, il n'a pas été identifié d'actifs ou de passifs devant faire l'objet d'une réévaluation. Aussi, l'écart d'acquisition a été conservé en tant qu'incorporel au bilan. La même méthode a été adoptée pour les titres acquis en 2015 et en 2016.

Les deux premiers écarts d'acquisition (2013 et 2015) ont été amortis sur une durée de 10 ans jusqu'au 31.12.2015. Suite à la modification du Code de commerce en juillet 2015 visant à transposer en droit français la directive comptable européenne de 2013, l'ANC ayant mis fin à l'amortissement obligatoire des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés établis en règles françaises à compter du 1er janvier 2016, la société a choisi de ne plus amortir ses écarts d'acquisition à compter de cette date.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Le cas échéant une dépréciation complémentaire est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur n'ayant été relevé, aucune dépréciation complémentaire de ces actifs n'a été enregistrée.

### Immobilisations

Les actifs financés au moyen de contrats de location financement, qui ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent au passif du bilan.

### Frais de recherche et de développement

En application de la méthode préférentielle, Thermocompact a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,

- les coûts du projet sont distinctement établis.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie du produit, estimée généralement à 5 ans, à partir de la commercialisation du produit.

Les autres dépenses de recherche et développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Par contre, les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte.

### Amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Constructions                | 30 à 40 ans |
| Agencements                  | 10 ans      |
| Matériel et outillage        | 7 à 15 ans  |
| Matériel de transport        | 5 ans       |
| Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 ans  |

### Stocks & en-cours

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production. Ce coût de production prend en compte un niveau normal d'activité de l'outil de production. En cas de sous activité, les calculs ne sont pas établis sur une utilisation effective mais normative de cet outil.

Les stocks de métaux déchets sont valorisés au cours de revente du dernier jour de l'exercice.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

### Créances clients

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée

### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles sont constituées principalement des Indemnités de départ à la retraite. Les indemnités de départ à la retraite sont calculées conformément à la norme IAS 19R « avantages au personnel » :

- sur la base d'un départ à la retraite à 67 ans,
- d'une augmentation des salaires de 2% par an,
- d'un taux d'actualisation de 0.72%,
- d'un turnover faible basé sur l'expérience réelle de l'entreprise,
- d'un taux de survie calculé à partir des tables de l'Insee,
- et d'un taux de charges sociales moyen de 46%.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords de la convention de la métallurgie nationale pour les cadres, régionale pour les non cadres.

En France les indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul lié à une prestation définie.

Comptabilisation des écarts actuariels : Pour l'évaluation du passif au titre des prestations définies, le groupe comptabilise directement les écarts actuariels en produits ou en charges.

### Impôts

• Impôt exigible : L'impôt exigible est déterminé sur la base de la réglementation fiscale applicable à la clôture.

• **Crédit d'impôt recherche** : Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit, comme en IFRS en déduction des charges qu'il finance.

• **Impôts différés** : Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est de 5 ans. Ces prévisions et hypothèses sont revues chaque année et ont été établies à fin 2016 en tenant compte du contexte conjoncturel.

#### Frais d'émission d'emprunt

Sur l'exercice 2013, les frais d'émission d'emprunt n'ont pas fait l'objet d'un étalement sur la durée des emprunts, ils ont été comptabilisés en charge.

#### NOTE 2 : Informations relatives au périmètre de consolidation

| Sociétés            |                                     | Taux de détention |
|---------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Thermo Technologies | Société mère                        | 100%              |
| Thermocompact       | Filiale de Thermo-Technologies      | 84.51%            |
| HWA                 | Filiale de Thermocompact et FSP-one | 84.51%            |
| FSP one             | Filiale à 100% de Thermocompact     | 84.51%            |
| FSP one Inc         | Filiale à 100% de FSP-one           | 84.51%            |

En conséquence l'ensemble de ces sociétés sont consolidées en intégration globale, ces pourcentages s'appliquant sur la part du résultat et des capitaux propres.

### NOTE 3 : Ecart d'acquisition

Thermocompact étant un groupe coté, la valeur d'apport des titres égale à la valeur proposée dans le cadre de l'OPA de 2012 a fait l'objet une évaluation d'expert à 22,73 € l'action.

Toutes les opérations s'étant déroulées dans un espace temps de 3 mois autour de la clôture du 31 décembre 2012. Au coût des titres ont été ajoutés les frais directement affectables soit 1 071 milliers d'euros. Après retraitement des goodwill du groupe Thermocompact, l'écart d'acquisition a été calculé comme la différence de la valeur des titres détenus et la quote-part équivalente du groupe Thermocompact, soit 11 666 665.84 €.

A la date d'acquisition, il n'a pas été identifié d'actifs ou de passifs devant faire l'objet d'une réévaluation. Aussi, l'écart d'acquisition a été conservé en tant qu'incorporel au bilan.

#### *Ecart d'acquisition 2015*

Sur l'exercice 2015, un deuxième écart d'acquisition a été constaté suite au rachat sur le marché de 53 194 titres Thermocompact par Thermo Technologies en mai 2015. Il a été dégagé un écart d'acquisition de 620 milliers d'euros.

#### *Ecart d'acquisition 2016*

Sur l'exercice 2016, un troisième écart d'acquisition a été constaté suite au rachat sur le marché de 37 164 titres Thermocompact par Thermo Technologies. Il a été dégagé un écart d'acquisition de 489 milliers d'euros.

Les deux premiers écarts d'acquisition (2013 et 2015) ont été amortis sur une durée de 10 ans jusqu'au 31.12.2015. Suite à la modification du Code de commerce en juillet 2015 visant à transposer en droit français la directive comptable européenne de 2013, l'ANC ayant mis fin à l'amortissement obligatoire des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés établis en règles françaises à compter du 1er janvier 2016, la société a choisi de ne plus amortir ses écarts d'acquisition à compter de cette date.

| <u>Ecart d'acquisition TT</u> | Valeur début d'exercice | Amortissement à l'ouverture | Acquisitions | Amortissement période | Valeur nette à la clôture |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------|--------------|-----------------------|---------------------------|
| Lors de l'OPA de 2012 2013    | 11 667                  | -3 531                      |              |                       | 11 667<br>-3 531          |
| Rachat de titres 2015         | 620                     |                             |              |                       | 620                       |
| Rachat de titres 2016         |                         |                             | 489          |                       | 489                       |
|                               |                         |                             |              |                       | <b>9 245</b>              |

Aucune nouvelle information n'ayant conduit à une nouvelle appréciation des justes valeurs des actifs et des passifs déterminés lors de leur entrée dans le bilan consolidé, les écarts d'acquisition ont été conservés pour sa valeur d'origine.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Le cas échéant une dépréciation complémentaire est comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur n'ayant été relevé, aucune dépréciation complémentaire de ces actifs n'a été enregistrée.

#### NOTE 4 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent toutes au sous-groupe THERMOCOMPACT (pour plus de détail voir le rapport correspondant) :

Elles correspondent

- ✚ à la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
- ✚ aux logiciels achetés au sein du Groupe.
- ✚ aux brevets acquis à des tiers.
- ✚ aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant notamment sur des prises de brevets. Les projets n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets.

#### NOTE 5 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent toutes au sous-groupe THERMOCOMPACT (pour plus de détail voir le rapport correspondant) :

| Immobilisations corporelles par activité | Fils et Torons | Revêtement<br>Technologique |
|------------------------------------------|----------------|-----------------------------|
| A l'ouverture (*)                        | 13 420         | 3 352                       |
| Acquisitions de la période               | 342            | 4 106                       |
| Cessions / reclassements de la période   | -646           |                             |
| Dotation/reprise aux amortissements      | -2 295         | -621                        |
| Ecart de conversion et cessions          | 48             |                             |
| Au 31 décembre 2016                      | 10 870         | 6 837                       |

Le montant des frais de développement inscrits à l'actif s'élève en valeur brute à 922 K€ et 557 K€ en valeur nette comptable.

## NOTE 6: Valeurs d'exploitation à l'actif

Les stocks et créances clients correspondent tous au sous-groupe THERMOCOMPACT (pour plus de détail voir le rapport correspondant) :

| Stocks Par Nature                               | 2016   | 2015  |
|-------------------------------------------------|--------|-------|
| Matières premières et autres approvisionnements |        |       |
| Fils et Torons                                  | 3 852  | 3 204 |
| Revêtement Technologique                        | 1 208  | 1 296 |
| Sous Total : Matières premières                 | 5 060  | 4 500 |
| Produits finis et en cours : Fils et Torons     | 5 350  | 4 191 |
| Dépréciation Fils et Torons                     | -14    | -7    |
| Montant net                                     | 10 396 | 8 685 |

| Créances clients         | 2016   | 2015  |
|--------------------------|--------|-------|
| Valeur brute             |        |       |
| Fils et Torons           | 8 964  | 6 954 |
| Revêtement Technologique | 2 873  | 2 614 |
| Sous Total               | 11 837 | 9 569 |
| Dépréciation             | - 282  | - 277 |
| Montant net              | 11 551 | 9 292 |

| Autres Créances            | 2016  | 2015 |
|----------------------------|-------|------|
| Etat                       |       |      |
| Crédits TVA                | 346   | 496  |
| IS                         |       |      |
| Sous Total                 | 346   | 496  |
| Charges constatés d'avance | 112   | 171  |
| Divers débiteurs           | 698   | 207  |
| Montant net                | 1 156 | 874  |

## NOTE 7 : Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

| (en milliers d'euros)         | Capital | Reserve de conversion | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Total capitaux propres | Capitaux propres part - des minoritaires | Capitaux propres - part du Groupe |
|-------------------------------|---------|-----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|
| Situation nette au 31/12/2014 | 16 816  | 534                   | 4 544                | 2 215                  | 24 110                 | (5 864)                                  | 18 246                            |
| Augmentation de capital       |         |                       |                      |                        | -                      |                                          | -                                 |
| Affectation du résultat       |         |                       | 2 215                | (2 215)                | -                      |                                          | -                                 |
| Ecart de conversion           |         | 486                   |                      |                        | 486                    | (87)                                     | 399                               |
| Résultat de l'exercice        |         |                       |                      | 1 620                  | 1 620                  | (638)                                    | 982                               |
| Rachat de minoritaire         |         |                       | (947)                |                        | (947)                  | 947                                      | -                                 |
| Dividendes minoritaires       |         |                       | (359)                |                        | (359)                  | 359                                      | -                                 |
| Autres variations             |         |                       | (30)                 |                        | (30)                   | 5                                        | (25)                              |
| Situation nette au 31/12/2015 | 16 816  | 1 020                 | 5 423                | 1 620                  | 24 880                 | (5 278)                                  | 19 602                            |
| Augmentation de capital       |         |                       |                      |                        | -                      |                                          | -                                 |
| Affectation du résultat       |         |                       | 1 620                | (1 620)                | -                      |                                          | -                                 |
| Ecart de conversion           |         | 83                    |                      |                        | 83                     | (11)                                     | 73                                |
| Résultat de l'exercice        |         |                       |                      | 3 071                  | 3 071                  | (601)                                    | 2 470                             |
| Rachat de minoritaire         |         |                       | (711)                |                        | (711)                  | 711                                      | -                                 |
| Dividendes minoritaires       |         |                       | (324)                |                        | (324)                  | 324                                      | -                                 |
| Autres variations             |         |                       | 59                   |                        | 59                     | (4)                                      | 55                                |
| Situation nette au 31/12/2016 | 16 816  | 1 103                 | 6 067                | 3 071                  | 27 057                 | (4 859)                                  | 22 198                            |

posted

posted

## NOTE 8 : Provisions pour risques et charges

|                                  | 2016       | 2015       |
|----------------------------------|------------|------------|
| Indemnités de départ en retraite | 829        | 733        |
| Médailles du travail             | 57         | 53         |
| Risque de litiges clients        | 29         | 45         |
| <b>Total</b>                     | <b>915</b> | <b>831</b> |

## NOTE 9 : Emprunts et dettes financières

- OBSA : le financement structuré comprend un emprunt obligataire mezzanine de 4 000 milliers d'euros, qui est augmenté au 31 décembre 2016 de 790 milliers d'euros d'intérêts capitalisés, et 9 milliers d'euros d'intérêts courus.
- Vis-à-vis des banques, l'endettement se décompose de la façon suivante :

| Dettes bancaires d'acquisition | Solde fin 2016 | 2 017  | 2018 à 2019 | 2 020  | 2 021  |
|--------------------------------|----------------|--------|-------------|--------|--------|
| Tranche A                      | 4 097          | -1 026 | -2 052      | -1 019 |        |
| Tranche B                      | 1 594          |        |             |        | -1 594 |
| Tranche A1                     | 1 954          | - 489  | - 978       | - 487  |        |
| Tranche B1                     | 489            |        |             |        | - 489  |
|                                | 8 135          | -1 515 | -3 030      | -1 506 | -2 083 |

Ces emprunts induisent des intérêts courus à hauteur de 61 milliers d'euros.

| Echéancier de la dette moyen terme | Solde fin 2016 | 2 017 | 2 018 | 2 019 | 2 020 | 2021 |
|------------------------------------|----------------|-------|-------|-------|-------|------|
| Emprunts Moyen terme               | 5 045          | 1 650 | 1 249 | 987   | 231   | 928  |
| Crédits Baux                       | 60             | 60    |       |       |       |      |
|                                    | 5 105          | 1 710 | 1 249 | 987   | 231   | 928  |

Il n'y a pas eu de recours aux crédits court terme à fin décembre 2016.

Le financement structuré est soumis à un certain nombre de clauses habituelles dont le respect de ratios.

Au 31 décembre 2016, tous les ratios sont respectés.

Les garanties liées aux emprunts du groupe Thermocompact sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Société       | Nature du taux | Initialisé en | Valeur d'origine | Solde au 31 12 2016 | Fin de l'emprunt | Garantie                       |
|---------------|----------------|---------------|------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|
| Thermocompact | fixe           | 2010          | 600              | 0                   | 2016             | Nantissement fonds de commerce |
|               | fixe           | 2016          | 154              | 155                 | 2021             | Nantissement matériel          |
|               | fixe           | 2011          | 500              | 98                  | 2018             | Nantissement fonds de commerce |
|               | fixe           | 2016          | 405              | 337                 | 2021             |                                |
|               | fixe           | 2012          | 1 300            | 184                 | 2017             | Sans                           |
|               | fixe           | 2011          | 600              | 180                 | 2018             | retenue de garantie            |
|               | fixe           | 2011          | 550              | 165                 | 2018             | retenue de garantie            |
|               | fixe           | 2011          | 980              | 343                 | 2018             |                                |
|               | fixe           | 2016          | 1 000            | 1 000               | 2023             | Retenue de garantie            |
|               | fixe           | 2013          | 397              | 397                 | 2017             | sans                           |
|               | variable       | 2013          | 3 500            | 2 020               | 2019             | voir dette senior TT           |

|         |          |      |     |    |      |                      |
|---------|----------|------|-----|----|------|----------------------|
| FSP one | fixe     | 2012 | 400 | 47 | 2017 | Nantissement Fd C    |
|         | fixe     | 2012 | 350 | 49 | 2017 | lettre de C Thermo   |
|         | variable | 2013 | 140 | 70 | 2019 | voir dette senior TT |

#### NOTE 10 : Instruments financiers

En application des obligations du crédit structuré de la dette d'acquisition des couvertures de taux ont été contractées dans les conditions suivantes :

- Sur 3.2 millions de l'emprunt mezzanine la couverture jusqu'à juin 2017 est un swap de taux Euribor 60 mois à 1.59%.
- Sur 4,3 millions de la tranche A du financement, la couverture est un swap à 1.23 % sur Euribor 6 mois.
- Sur un million de la tranche B du financement, la couverture est un swap à 1.54 % sur Euribor 6 mois.

NOTE 11 : Valeurs d'exploitation au passif

| Fournisseurs             | 2016  | 2015  |
|--------------------------|-------|-------|
| Fils & Torons            | 7 889 | 5 518 |
| Revêtement Technologique | 1 497 | 6 768 |
| Total                    | 9 385 | 7 139 |

| Autres Passifs                | 2016  | 2015  |
|-------------------------------|-------|-------|
| Personnel et charges sociales | 2 795 | 2 587 |
| Etat                          | 385   | 416   |
| Produits constatés d'avance   | 453   | 903   |
| Impôts différés passif        | 280   | 417   |
| Divers créditeurs             | 156   | 172   |
| Montant net                   | 4 069 | 4 495 |

NOTE 12 : Impôts Différés

| Base                                                                          | 2016   | 2015    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales françaises et US | 1 621  | 1 383   |
| Sur retraitements de consolidation                                            |        |         |
| ♦ Crédit-bail                                                                 | -559   | - 586   |
| ♦ Amortissements dérogatoires                                                 | -854   | -949    |
| ♦ Autres retraitements immobilisations                                        | -82    | - 82    |
| ♦ Coûts de développement activés                                              | -561   | - 594   |
| ♦ Marges intragroupe                                                          | 95     | 27      |
| Total retraitements                                                           | -1 961 | - 2 184 |
| Solde base de calcul des impôts différés                                      | 340    | 801     |
| Taux : 33,33 % (France) - 43,5% (US) - 7,5% (Vietnam)                         |        |         |
| Impôt différé passif décomposé selon les entités fiscalement indépendantes en |        |         |
| ♦ Impôts différés à l'actif                                                   |        | 6       |
| ♦ Impôts différés au passif                                                   | 280    | 417     |

### NOTE 13 : Engagements hors bilan

Outre les clauses du financement structuré,

- 0,5 million d'emprunts et crédits baux sont garantis par un nantissement du fonds de commerce et 0,2 millions sont garantis par un nantissement de matériel.
- Les titres Thermocompact sont nantis au profit des banques ayant financés la dette senior dont le solde s'élève à 8 135 milliers d'euros.

### NOTE 14 : Activités et chiffres d'affaires

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

#### ✚ **Le revêtement technologique**

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

#### ✚ **Les fils et torons**

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, les câbles chauffants, la passementerie, les cordes de guitare etc.

## Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

| Par secteur d'activité   | 2016   | 2015   |
|--------------------------|--------|--------|
| Fils & Torons            | 56 285 | 57 428 |
| Revêtement Technologique | 13 138 | 12 197 |
|                          | 69 423 | 69 625 |

| Par zone géographique | 2016   | Répartition<br>2016 | 2015   | Répartition<br>2015 |
|-----------------------|--------|---------------------|--------|---------------------|
| France                | 26 403 | 38%                 | 24 251 | 35%                 |
| Union Européenne      | 19 655 | 28%                 | 20 799 | 30%                 |
| Etats-Unis            | 11 155 | 16%                 | 12 136 | 17%                 |
| Asie                  | 9 595  | 14%                 | 9 983  | 14%                 |
| Reste du monde        | 2 615  | 4%                  | 2 456  | 4%                  |

\* données issues des comptes consolidés de Thermocompact

Le chiffre d'affaires du groupe Thermocompact s'élève à 69,4 M€ pour l'année 2016, quasi stable par rapport à l'exercice précédent (-0,3%). Il a pourtant été significativement impacté par la chute du cours du cuivre (-11% par rapport à l'an dernier) ; la hausse des cours de l'or et de l'argent (respectivement +8% et +9%) a permis de limiter l'impact global des cours à une baisse de chiffre d'affaires de -0,6M€. A cours équivalents, le chiffre d'affaires aurait augmenté de 0,4%.

L'activité Fils et Torons a bénéficié d'un mix produit favorable grâce aux fortes ventes de produits haut de gamme sur le marché des fils et torons de haute technicité, notamment sur le marché aéronautique français.

Le chiffre d'affaires du revêtement technologique est en forte hausse grâce à une bonne tenue des différents marchés et des prises de part de marché dans les activités connectique et spatiale.

#### NOTE 15: Effectifs

|                                        | Effectif moyen<br>2016 | Fils et Torons | Revêtement<br>Technologique | Effectif moyen<br>2015 |
|----------------------------------------|------------------------|----------------|-----------------------------|------------------------|
| Opérateurs                             | 156                    | 125            | 31                          | 156                    |
| Techniciens et employés                | 74                     | 62             | 12                          | 73                     |
| Ingénieurs et Cadres                   | 40                     | 33             | 7                           | 40                     |
| TOTAL UTA                              | 270                    | 218            | 50                          | 269                    |
| Dont Recours aux intérimaires<br>(UTA) | 12                     | 10             | 2                           | 11                     |

*L'effectif est décompté selon la définition du décret 2008-1354 art 2 en Unité de travail annuel.*

#### NOTE 16: Charges financières nettes

Les charges financières principales correspondent à

- 118 K€ de charges financières du groupe Thermocompact
- 21 K€ de gains de changes,
- 79 K€ d'intérêts et frais sur financement structuré
- 610 K€ de frais financiers sur l'emprunt obligataire mezzanine dont 209 d'intérêts capitalisés.

#### NOTE 17 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt provient du sous-groupe Thermocompact, il n'a pas été constaté d'impôt différé sur la perte de Thermo Technologies, le délai d'imputation de la perte fiscale rendant celle-ci aléatoire.

La charge d'impôt de l'exercice, soit 1 528 milliers d'euros, se décompose en :

- Une charge d'impôt exigible de 1 664 milliers d'euros (873 en 2015)
- Un produit d'impôt différé de 136 milliers d'euros. (contre une charge de 33 en 2015)

|                                                     |        |
|-----------------------------------------------------|--------|
| Résultat courant avant impôt en k€                  | 5 408  |
| Impôt théorique 33,33%                              | -1 803 |
| Réintégrations permanentes                          | 35     |
| Ecart de taux d'imposition Vietnam 7,5 %, USA 40,5% | 222    |
| Impact crédits d'impôt recherche et compétitivité   | 183    |
| Contribution social 3,3%                            | -24    |
| Contribution additionnelle dividendes               | -60    |
| Perte intégration fiscale                           | -12    |
| Redressements                                       | -62    |
| Autres                                              | -7     |
| Charge d'impôt constatée                            | -1 528 |

Le montant des impôts différés actifs non activés à la clôture de l'exercice s'élève à 1 281 milliers d'euros.

#### NOTE 18 : Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants

- Le président est rémunéré par une prestation de services facturée à Thermo Technologies qui est répercutée aux filiales conformément à la convention de services intra groupe. (350 040 euros pour l'exercice)
- Les membres du conseil de surveillance ne sont pas rémunérés.
- Il n'existe aucun engagement en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient le président et les membres du conseil de surveillance.

#### NOTE 19 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, concernent uniquement la rémunération du Président (cf. note 18). Les autres transactions avec les parties liées par la société consolidante, une société ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation sont toutes conclues à des conditions normales de marché.

#### NOTE 20: Evènements postérieurs à la clôture

Au 25 janvier 2017, la société Thermo Technologies a remboursé sa dette mezzanine et sa dette senior en cours qui ont toutes deux été refinancées par une nouvelle dette senior conclue à la même date.

Cette nouvelle dette senior comprend en outre des tranches spécifiquement dédiées au financement de l'acquisition de la société T.S.D.M. par la société Thermocompact qui a été signée également au 25 janvier. La société T.S.D.M. est spécialisée dans le revêtement de surface par nitruration et les traitements thermiques sous vide.

## **THERMO TECHNOLOGIES**

Société par actions simplifiée au capital de 16.815.661 €  
Siège social : Metz-Tessy – ZI des Iles – 181 Route des Sarves  
Adresse postale : BP 21- 74371 Pringy Cedex  
RCS Annecy 789 732 575

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **EN DATE DU 15 JUIN 2017**

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES** **DU GROUPE THERMO TECHNOLOGIES** **CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

Chers Associés,

En qualité de Président de la société THERMO TECHNOLOGIES (ci-après la "**Société**"), nous vous avons réunis en assemblée générale, à l'effet de vous rendre compte de l'activité du groupe THERMO TECHNOLOGIES au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### **1. Définition du périmètre de consolidation**

Au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation du groupe « THERMO TECHNOLOGIES » (ci-après, le "**Groupe**") comprenait les sociétés suivantes :

| Sociétés            |                                     | Taux de détention |
|---------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Thermo Technologies | Société mère                        | 100 %             |
| Thermocompact       | Filiale de Thermo Technologies      | 84,51 %           |
| HWA                 | Filiale de Thermocompact et FSP-one | 84,51 %           |
| FSP One             | Filiale à 100% de Thermocompact     | 84,51 %           |
| FSP One Inc.        | Filiale à 100% de FSP-one           | 84,51 %           |

#### **2. Situation du Groupe en 2016 et perspectives 2017**

##### **2.1 Situation de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé**

La société Thermo Technologies a été créée en novembre 2012 en tant qu'holding de gestion financière afin d'acquérir le groupe constitué de Thermocompact et ses filiales.

Au terme des opérations financières de fin 2012 début 2013, Thermo Technologies a pris le contrôle de 78,66 % du groupe Thermocompact.

Sur le premier semestre 2015, un nombre significatif de titres Thermocompact se sont présentés à la vente sur le marché ; Thermo Technologies a saisi cette opportunité pour racheter une ligne de 53.194 titres vendus par Alto Invest.

Consécutivement, le taux de détention de Thermo Technologies dans Thermocompact est passé de 78,66 % à 82,106 % en nombre de titres et approche les 90 % en nombre de droits de vote.

Sur le premier semestre 2016, un nouveau rachat de titres Thermocompact a eu lieu à hauteur de 27.149 titres vendus par Alto Invest portant le taux de détention à 83,9 % en nombre de titres et à 91 % en nombre de droits de vote. Enfin, sur le second semestre 2016, Thermo Technologies a racheté sur le marché 10.015 titres se présentant à la vente (hors fonds). Le taux de détention est donc passé de 83,9 % à 84,5 % en nombre de titres et de 91 % à 91,3 % en nombre de droits de vote.

Les opérations de rachat de titres ont été financées par un crédit complémentaire à l'emprunt bancaire structuré de 2012, signé en janvier 2016.

#### **(a) Activité de la société-mère**

Thermo Technologies a une activité de conseil auprès des filiales du Groupe. La prestation est facturée au temps passé et s'est élevée à 919 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, la Société a perçu 1.684 milliers d'euros de dividendes de Thermocompact.

#### **(b) Activité des filiales**

Les filiales de la Société, constituées de la société Thermocompact et des sous-filiales (ci-après, le "**Sous-Groupe Thermocompact**"), sont spécialisées d'une part dans la conception, fabrication et commercialisation de fils et torons métalliques tréfilés généralement revêtus de métal par électrolyse ; d'autre part dans le revêtement électrolytique de pièces et fils fournis par les clients.

L'activité revêtement technologique a dégagé en 2016 un chiffre d'affaires en forte hausse de 13.138 K€ contre 12.197 K€ l'exercice précédent.

L'activité fils et torons a dégagé en 2016 un chiffre d'affaires de 56.285 K€ contre 57.428 K€ l'exercice précédent.

Il est relevé que le chiffre d'affaires est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (- 0,3 %) malgré une forte chute du cours du cuivre (-11 % par rapport à l'exercice précédent), étant précisé également que les cours de l'or et de l'argent ont respectivement augmenté de 8 et 9 %.

### **2.2 Activité en matière de recherche et de développement**

Le savoir-faire des filiales du Groupe concerne les procédés électrolytiques, la métallurgie des fils de quelques dizaines de microns à 3 millimètres de diamètre, et surtout les procédés de fabrication de ces produits.

Les axes de R&D sont destinés à offrir des produits plus performants dans leur utilisation ou leur adaptabilité aux équipements qui vont les utiliser, et à œuvrer sur des procédés qui augmentent la capacité des produits ou la productivité de leur fabrication.

Le montant des frais de développement inscrits à l'actif au 31 décembre 2016 s'élève en valeur brute à 922 milliers d'euros et 557 milliers d'euros en valeur nette comptable.

Les dépenses totales de R&D pour l'exercice 2016 se sont élevées à 1.420 milliers d'euros dont 1.029 milliers figurent en charges opérationnelles, 113 milliers d'euros activés en immobilisations incorporelles et 278 milliers d'euros compensés par le crédit d'impôt recherche.

### **2.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Au 25 janvier 2017, la société Thermo Technologies a remboursé sa dette mezzanine et sa dette senior en cours qui ont toutes deux été refinancées par une nouvelle dette senior conclue à la même date.

Cette nouvelle dette senior comprend en outre des tranches spécifiquement dédiées au financement de l'acquisition, à terme de 100 % du capital social et de des droits de vote, de la société T.S.D.M.

par la société Thermocompact, signée également le 25 janvier 2017. La société T.S.D.M. est spécialisée dans le revêtement de surface par nitruration et les traitements thermiques sous vide.

#### **2.4 Perspectives d'avenir**

Le groupe poursuit sa stratégie de croissance organique sur les marchés « haut de gamme » de ses activités traditionnelles. Il organise le développement de ses ventes de fil de découpe diamant et souhaite élargir son offre de revêtements technologiques dans le secteur de l'aéronautique, de l'automobile et du médical : l'acquisition, le 25 janvier dernier, de la société TSDM, spécialiste français du revêtement des métaux par nitruration et du traitement thermique sous vide, marque une première étape avec l'ambition de poursuivre le développement de cette nouvelle activité de traitement thermique et de doubler le chiffre d'affaire du pôle revêtement technologique à horizon de 5 ans .

Le développement du Sous-Groupe Thermocompact permettra à Thermo Technologies de percevoir le niveau de dividendes nécessaire au remboursement de sa dette. La holding quant à elle assure ses propres revenus par la mutualisation de ses compétences mis au service des filiales.

### **3. Résultats économiques et financiers du Groupe au titre de l'exercice 2016**

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69.423 K€ contre 69.625 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation consolidés se sont établis à 70.182 K€ contre 70.310 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation consolidées se sont élevées à 64.817 K€ contre 66.073 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation consolidé est en conséquence un bénéfice de de 5.364 K€ contre 4.238 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier consolidé est une perte de 720 K€ contre une perte de 514 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé constitue un bénéfice de de 3.075 K€ contre 1.620 K€ au titre de l'exercice précédent, et le résultat net - part du groupe ressort à 2.474 K€ contre 982 K€ au titre de l'exercice précédent.

### **4. Présentation des comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2016**

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que les comptes consolidés sont établis en conformément avec le comité de la réglementation comptable N°99-02 amendé par le règlement CRC 2015-07 du comité de réglementation comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques tandis que les comptes consolidés du Sous-Groupe Thermocompact sont établis suivant les normes IFRS.

**Examen du bilan consolidé (en K€)**

A l'actif, on peut noter les variations suivantes :

|                                              | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Actif immobilisé</b>                      |               |               |
| Écarts d'acquisition                         | 9.245         | 8.756         |
| Immobilisations incorporelles                | 1.497         | 1.844         |
| Immobilisations corporelles                  | 17.711        | 16.773        |
| Immobilisations financières                  | 134           | 78            |
| <b>Actif circulant</b>                       |               |               |
| Stocks et en-cours                           | 10.396        | 8.685         |
| Clients et comptes rattachés                 | 11.550        | 9.292         |
| Autres créances et comptes de régularisation | 1.158         | 2.062         |
| Disponibilités                               | 7.845         | 6.726         |
| <b>Total de l'actif</b>                      | <b>59.536</b> | <b>54.217</b> |

Au passif, on peut noter les variations suivantes :

|                                              | Exercice 2016 | Exercice 2015 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Capitaux propres (part du groupe)</b>     |               |               |
| Capital                                      | 16.816        | 16.816        |
| Réserves                                     | 1.851         | 1.034         |
| Résultat consolidé de l'exercice             | 2.474         | 982           |
| Ecarts de conversion                         | 1.057         | 770           |
| <b>Total Capitaux propres part de groupe</b> | <b>22.198</b> | <b>19.602</b> |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                 | 4.859         | 5.278         |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>    | 915           | 831           |
| <b>Dettes</b>                                |               |               |
| OBSA                                         | 4.790         | 4.580         |
| Emprunts et dettes financières               | 13.321        | 12.661        |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 9.385         | 6.768         |
| Autres dettes et comptes de régularisation   | 4.068         | 4.498         |
| <b>Total du passif</b>                       | <b>59.536</b> | <b>54.217</b> |

**Examen du compte de résultat (en K€) :**

|                                                      | <b>Exercice 2016</b> | <b>Exercice 2015</b> |
|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires                                   | 69.423               | 69.625               |
| Production stockée                                   | 690                  | 247                  |
| Subvention                                           | -                    | -                    |
| Autres produits d'exploitation                       | 69                   | 438                  |
| <b>Total produits d'exploitation</b>                 | <b>70.182</b>        | <b>70.310</b>        |
| Achats consommés                                     | -40.398              | -40.523              |
| Charges de personnel (1)                             | -12.170              | -12.649              |
| Achats et charges externes                           | -7.694               | -8.026               |
| Autres charges d'exploitation                        | 146                  | -322                 |
| Impôts et taxes                                      | -1.262               | -1.311               |
| Dotations aux amortissements et aux provisions       | -3.439               | -3.241               |
| <b>Total charges d'exploitation</b>                  | <b>-64.817</b>       | <b>-66.073</b>       |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                       | <b>5.364</b>         | <b>4.238</b>         |
| Charges et produits financiers                       | -720                 | -514                 |
| <b>Résultat courant</b>                              | <b>4.644</b>         | <b>3.724</b>         |
| Dotations à l'amortissement de l'écart d'acquisition | -                    | -1.198               |
| Résultat exceptionnel                                | -41                  | -                    |
| Impôts sur les résultats                             | -1.528               | -906                 |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>          | <b>3.075</b>         | <b>1.620</b>         |
| Intérêts minoritaires                                | -601                 | -638                 |
| <b>Résultat net (part du groupe)</b>                 | <b>2.474</b>         | <b>982</b>           |
| Résultat par action part du groupe <i>en euros</i>   | 0,15                 | 0,06                 |
| Résultat dilué par action <i>en euros</i>            | 0,15                 | 0,06                 |

Note :

- (1) Les frais de personnel incluent les intérimaires, la participation et les mouvements de provision indemnités de départ à la retraite.

**5. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous donnerons lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels procéderont aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur.

\*

\* \*

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous seront présentés.

**Le Président**



**THERMO TECHNOLOGIES**  
Société par actions simplifiée au capital de 16.815.661 €  
Siège social : Metz-Tessy – ZI des Iles – 181 Route des Sarves  
Adresse postale : BP 21- 74371 Pringy Cedex  
RCS Annecy 789 732 575

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**EN DATE DU 15 JUIN 2017**

**RAPPORT DE GESTION**

Chers Associés,

En ma qualité de Président de la société THERMO TECHNOLOGIES (ci-après la "**Société**"), je vous ai réunis en assemblée générale, en application des statuts et des dispositions du Code du commerce à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**I. ACTIVITE DE LA SOCIETE – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

**1.1 Faits marquants de l'exercice clos**

Il est rappelé préalablement que Thermo Technologies a été créée en novembre 2012 afin d'acquérir le groupe constitué de Thermocompact et ses filiales, et que pour ce faire, les opérations se sont déroulées de la manière suivante :

- dans un premier temps, les associés historiques ont (i) apporté leurs titres à Thermo Technologies constituée à cet effet, (ii) fait entrer un fonds indépendant, et (iii) mis en place un financement par OBSA ;
- dans un second temps, Thermo Technologies a déposé une offre publique d'achat "amicale" visant à acquérir l'intégralité des titres de Thermocompact ; le résultat de l'OPA a permis de passer d'un taux de détention de 52 % à 78,66 %. Cette opération a été financée par un emprunt bancaire structuré.

A l'issue de ces opérations, Thermo Technologies a conservé une activité de holding animatrice. Elle emploie en effet les directions financières et ressources humaines qui interviennent en fonction des besoins dans les différentes filiales.

Sur le premier semestre 2015, un nombre significatif de titres Thermocompact se sont présentés à la vente sur le marché ; Thermo Technologies a saisi cette opportunité pour racheter une ligne de 53 194 titres vendus par Alto Invest.

Consécutivement, le taux de détention de Thermo Technologies dans Thermocompact est passé de 78,66 % à 82,106 % en nombre de titres et approche les 90 % en nombre de droits de vote.

Sur le premier semestre 2016, un nouveau rachat de titres Thermocompact a eu lieu à hauteur de 27.149 titres vendus par Alto Invest portant le taux de détention à 83,9 % en nombre de titres et à 91 % en nombre de droits de vote. Enfin, sur le second semestre 2016, Thermo Technologies a racheté sur le marché 10.015 titres se présentant à la vente (hors fonds). Le taux de détention est donc passé de 83,9 % à 84,5 % en nombre de titres et de 91 % à 91,3 % en nombre de droits de vote.

Les opérations de rachat de titres ont été financées par un crédit complémentaire à l'emprunt bancaire structuré de 2012, signé en janvier 2016.

## **1.2 Activité au cours de l'exercice clos**

### **(a) Activité de la Société**

Thermo Technologies a une activité de conseil auprès des filiales du groupe. La prestation est facturée au temps passé et s'est élevée à 919 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, la Société a perçu 1,684 milliers d'euros de dividendes de Thermocompact.

### **(b) Activité des filiales**

Les filiales de la Société, constituées de la société Thermocompact et des sous-filiales (ci-après, le "**Sous-Groupe Thermocompact**"), sont spécialisées d'une part dans la conception, fabrication et commercialisation de fils et torons métalliques tréfilés généralement revêtus de métal par électrolyse ; d'autre part dans le revêtement électrolytique de pièces et fils fournis par les clients.

L'activité revêtement technologique a dégagé en 2016 un chiffre d'affaires en forte hausse de 13.138 K€ contre 12.197 K€ l'exercice précédent.

L'activité fils et torons a dégagé en 2016 un chiffre d'affaires de 56.285 K€ contre 57.428 K€ l'exercice précédent.

Il est relevé que le chiffre d'affaires est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (- 0,3 %) malgré une forte chute du cours du cuivre (-11 % par rapport à l'exercice précédent), étant précisé également que les cours de l'or et de l'argent ont respectivement augmenté de 8 et 9 %.

## **1.3 Activité en matière de recherche et de développement**

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les investissements et travaux en matière de R&D s'effectuant au niveau de ses filiales.

## **1.4 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'afin d'assurer le refinancement intégral de sa dette mezzanine et de sa dette senior en cours, la Société a souscrit une nouvelle dette senior le 25 janvier 2017.

Cette nouvelle dette senior comprend en outre des tranches spécifiquement dédiées au financement de l'acquisition de la société T.S.D.M. par la société Thermocompact qui a été signée également au 25 janvier 2017. La société T.S.D.M. est spécialisée dans le revêtement de surface par nitruration et les traitements thermiques sous vide.

## **1.5 Perspectives d'avenir**

Le développement du Sous-Groupe Thermocompact permettra à Thermo Technologies de percevoir le niveau de dividendes nécessaire au remboursement de sa dette principale. La holding quant à elle assure ses propres revenus par la mutualisation de ses compétences mis au service des filiales.

La holding étudiera toute acquisition de société qui puisse conduire à un renforcement de son positionnement ou de celui du Sous-Groupe Thermocompact.

## **1.6 Filiales et participations**

### **1.6.1 Filiales**

Nous vous rappelons qu'à la date de clôture de l'exercice écoulé, la Société détient directement ou

indirectement, le contrôle de :

1. 84,51 % de la société Thermocompact, société anonyme au capital de 5.142.852,39 €, dont le siège social est sis ZI Les Iles à Metz Tessa (74370), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 403 038 037.  
La société Thermocompact a pour activité le revêtement de surface par procédés électrolytiques et chimiques, et la fabrication de fils pour électroérosion.  
Cette dernière a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un chiffre d'affaires H.T. de 31.943.102 € contre 31.369.531 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 4.328.222 € contre 3.551.068 € au titre de l'exercice précédent.
2. 84,51 % de la société FSP-one (via la société Thermocompact), société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est sis 31 rue Giffard - 38230 Pont-De-Chérucy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 422 505 347.  
La société FSP-one fabrique des fils et torons revêtus de nickel argent ou or selon cahiers des charges clients.  
Cette dernière a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un chiffre d'affaires H.T. de 24.328.567 € contre 22.965.542 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 2.037.641 € contre 1.463.837 € au titre de l'exercice précédent.
3. 84,51 % de la société FSP-one Inc. (via la société FSP-one), société de droit américain au capital de 900 000 \$, dont le siège social est sis 36 Taunton Street, PLAINVILLE (Massachusetts) Etats-Unis.  
Cette société commercialise sur le territoire américain les produits fabriqués chez Thermocompact, FSP-one et HWA.  
Cette dernière a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un chiffre d'affaires H.T. de 10.361.434 € contre 11.692.327 € au titre de l'exercice précédent, et un résultat de 230.856 € contre 222.927 € au titre de l'exercice précédent.
4. 84,51 % de la société HWA (via la société Thermocompact), société de droit vietnamien au capital de 3 000 000 \$, dont le siège social est sis VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, Binh Duong Province, Vietnam.  
Cette société fabrique une partie des gammes de produits Thermocompact et FSP one essentiellement pour les marchés asiatique ou zone dollar.  
Cette dernière a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, un chiffre d'affaires H.T. de 12.807.418 € contre 14.230.038 € au titre de l'exercice précédent et un résultat de 820.370 € contre 1.352.230 € au titre de l'exercice précédent.

#### **1.6.2 Participations**

Il est précisé que la Société au 31 décembre 2016 ne détenait aucune autre participation que les filiales sus-visées ; étant rappelé que la société Thermocompact a pris une participation majoritaire au capital de la société T.S.D.M., le 25 janvier 2017.

## **II. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 903.725 € contre 961.433 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont établis à 921.491 € contre 1.003.509 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 985.995 € contre 1.046.595 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation se solde en conséquence par une perte de 64.504 € contre une perte de 43.085 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier constitue un bénéfice de 995.328 € contre 945.789 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'absence de (i) participation des salariés aux résultats et (ii) d'impôts sur les sociétés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 930.824 € contre 899.658 € au titre de l'exercice précédent.

### **III. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

#### **Méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui vous sont soumis pour approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Examen du bilan (en Euros et par arrondi) :**

##### **Actif :**

|                                   | <b><u>31.12.2016</u></b> | <b><u>31.12.2015</u></b> |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Actif immobilisé</b>           |                          |                          |
| - Immobilisations incorporelles   | -                        | -                        |
| - Immobilisations corporelles     | 1.198                    | 985                      |
| - Immobilisations financières     | 30.351.671               | 29.153.915               |
| <b>Actif circulant</b>            |                          |                          |
| - Stock                           | -                        | -                        |
| - Avances et acomptes             | -                        | -                        |
| - Créances                        | 324.389                  | 587.751                  |
| - Valeurs mobilières de placement | -                        | -                        |
| - Disponibilités                  | 1.283.210                | 86.404                   |
| - Charges constatées d'avance     | 1.132                    | 1.021                    |
| - Ecart de conversion             | -                        | -                        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                | <b>31.960.822</b>        | <b>29.830.077</b>        |

##### **Passif :**

|                                      | <b><u>31.12.2016</u></b> | <b><u>31.12.2015</u></b> |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Capitaux propres                     | 18.761.938               | 17.831.114               |
| <i>(Dont résultat de l'exercice)</i> | <i>930.824</i>           | <i>899.658</i>           |
| Provisions pour risques et charges   | 7.419                    | 7.226                    |
| Dettes                               | 13.191.465               | 11.991.736               |
| Ecart de conversion                  | -                        | -                        |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                  | <b>31.960.822</b>        | <b>29.830.077</b>        |

**Examen du compte de résultat (en Euros et par arrondi) :**

|                           | <b><u>31.12.2016</u></b> | <b><u>31.12.2015</u></b> |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| . Produits d'exploitation | 921.491                  | 1.003.509                |
| . Charges d'exploitation  | 985.995                  | 1.046.595                |
| . Résultat d'exploitation | (64.504)                 | (43.085)                 |
| . Résultat financier      | 995.328                  | 945.789                  |
| . Résultat exceptionnel   | -                        | (3.046)                  |
| . Résultat comptable      | 930.824                  | 899.658                  |

**IV. AFFECTATION DES RESULTATS**

Si les comptes de l'exercice sont approuvés tels qu'ils vous sont présentés, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 930.824 €, il vous sera proposé de l'affecter de la manière :

- Au poste "Réserve Légale", la somme de .....46.541 €  
soit 5 % du bénéfice de l'exercice écoulé,  
portant la dotation de ce poste de 47.022,75 € à 93.563,75 €
- Au poste "Autres Réserves", le solde, soit la somme de .....884.283 €

Total : .....930.824 €

**Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, il vous est rappelé qu'il n'a jamais été procédé à de distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

**V. AUTRES INFORMATIONS**

**5.1 Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il vous sera demandé de prendre acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées par la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

**5.2 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients.**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce issues de la loi numéro 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi de Modernisation de l'Economie, nous vous précisons qu'à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

En application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous informons de ce qui suit :

- au 31 décembre 2016, le poste «fournisseurs et comptes rattachés » présente un solde de

53.042 € et se décompose comme suit :

- . factures fournisseurs : 1.442 €
- . factures non parvenues : 51.600 €
- au 31 décembre 2015, le poste «fournisseurs et comptes rattachés » présente un solde de 64.142,41 € et se décompose comme suit :
  - . factures fournisseurs : 51.542,41 €
  - . factures non parvenues : 12.600,00 €.
- à la clôture des exercices 2015 et 2016, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

| Date de clôture | Montants non échus | Échéance 0-30 jours | Échéance 31-60 jours | Échéance > 60 jours | Total     |
|-----------------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|-----------|
| 31.12.2016      | 51.600,00          | 1.442,36            | Néant                | Néant               | 53.042,36 |
| 31.12.2015      | 50.163,40          | 1.379,01            | Néant                | Néant               | 51.542,41 |

A toutes fins utiles, il est précisé qu'à ce jour, l'article D.441-4 du Code de Commerce n'impose aucune information sur les délais de paiement des clients.

Ces informations ont été soumises au contrôle des Co-Commissaires aux comptes.

## **VI. CONTROLE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les Commissaires aux comptes ont procédé aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur.

Leur opinion sur les comptes annuels est consignée dans leur rapport sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2016, dont lecture vous sera donnée.

## **VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera donné lecture du rapport spécial établi par les Co-Commissaires aux comptes de la Société sur les conventions réglementées concluant à l'absence de conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

En tant que de besoin, nous vous rappelons la poursuite au cours de l'exercice écoulé de la convention réglementée suivante conclue antérieurement par la Société :

**Contrat de prestations de services conclu par la société Thermo Technologies avec les sociétés Thermocompact, FSP One, FSP One Inc et Hi Tech Wires Asia**

Dirigeants communs : Monsieur Gilles Mollard.

Date de prise d'effet : le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Durée : indéterminée.

Objet : la société Thermo Technologies en qualité de Prestataire s'est engagée envers les sociétés Thermocompact, FSP One, FSP One Inc et Hi Tech Wires Asia, les Bénéficiaires, à leur fournir son assistance et ses conseils, dans les domaines suivants :

- Direction et management ;

- Services financiers et administratifs ;
- Assistance comptable ;
- Service du personnel ;
- Assistance juridique ;
- Communication.

Rémunération : le prix hors taxe des services rendus par le Prestataire aux Bénéficiaires en application du présent contrat correspond au prix de revient de l'ensemble des coûts engagés par le Prestataire – dépenses, frais (notamment de véhicule), charges sociales, honoraires, et rémunérations versées – pour l'accomplissement des prestations sus-visées, majoré de 15 %.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la société Thermo Technologies a perçu des sociétés Bénéficiaires, dans le cadre de l'exécution de la présente convention, un montant global hors taxe de 919.326 € contre 961.433 € au titre de l'exercice précédent, réparti entre chacun des Bénéficiaires en fonction du temps passé par le Prestataire au profit de chacun des Bénéficiaires.

#### **VIII. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES - SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2016 - PERSPECTIVES 2017**

La présentation des comptes consolidés et de la situation du Groupe Thermo Technologies au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que les perspectives d'avenir du Groupe Thermo Technologies, vous sont présentés aux termes d'un rapport de gestion distinct.

Après vous avoir donné lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tel qu'ils vous seront présentés.

#### **IX. PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALAIRES DE LA SOCIETE**

Il vous sera demandé, afin de respecter les exigences des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, de vous prononcer sur les points suivants :

- . déléguer au Président les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social de la Société, sur sa seule initiative, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'une somme maximale égale à 3 % du capital, dans les conditions visées aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail ;
- . supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des associés de la Société aux actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation.

Il vous sera également proposé de donner tous pouvoirs au Président de la Société pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- . déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- . déterminer les modalités de chaque émission ;
- . fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du Travail ;
- . fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;
- . constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;

apporter aux statuts de la Société les modifications nécessaires, et plus généralement faire le nécessaire pour la réalisation de l'opération.

Il vous sera demandé de rejeter expressément cette dernière proposition, de pure forme.

## **X. PRESENTATION DES PROJETS DE RESOLUTIONS**

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous allons donc soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la première résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice écoulé. Vous aurez ensuite à prendre acte de l'absence de charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au cours de l'exercice écoulé. Puis, il vous sera demandé de donner quitus au Président pour sa gestion durant l'exercice écoulé.

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 930.824 €, nous vous demanderons de l'affecter conformément à la proposition formulée aux présentes.

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, vous aurez ensuite dans une troisième résolution à vous prononcer sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Dans une quatrième résolution, vous vous prononcerez sur les comptes consolidés au vu du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes qui vous seront présentés.

Dans une cinquième résolution, vous vous prononcerez sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L. 225.129.6 du Code de commerce.

Enfin, dans une dernière résolution, vous aurez à donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

\*

\* \*

Tel est l'objet des résolutions qui vous seront soumises et qui, nous l'espérons, auront votre accord.

**Le Président**

